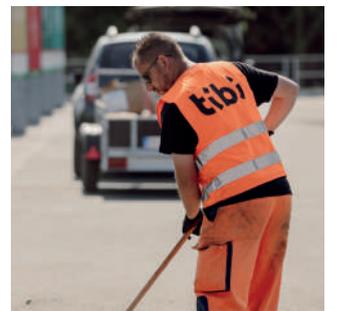
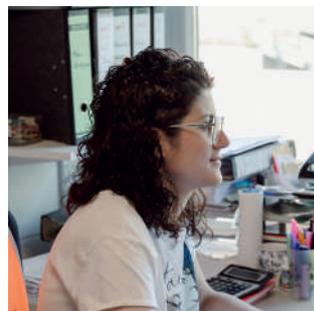
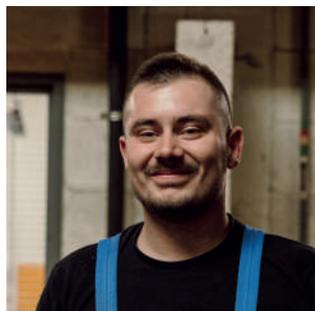
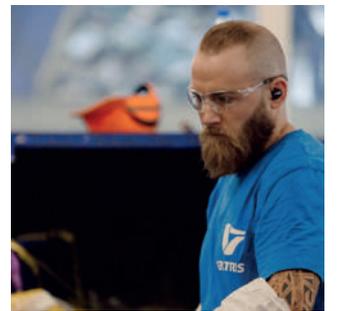
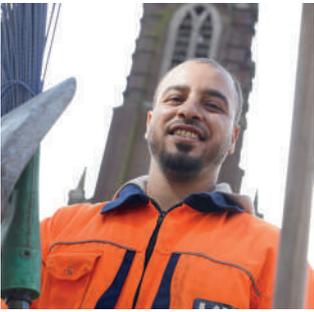
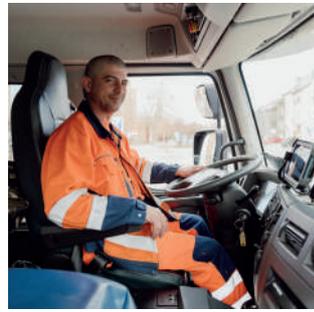
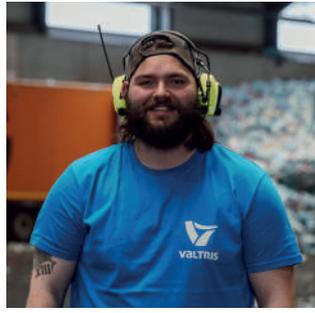
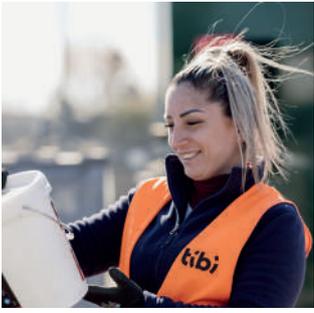


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022





SOMMAIRE

1 Sensibiliser

Page 6

1.1 La prévention des déchets

Page 8

1.2 La communication

Page 12

2 Collecter

Page 14

2.1 Les collectes en porte-à-porte

Page 18

2.2 Les collectes par apports volontaires

Page 21

2.3 Le Taxi-Déchets

Page 28

2.4 L'Unité Propreté Publique

Page 29

3 Recycler

Page 32

3.1 Les verre, papier/carton et PMC : conventions conclues entre Tibi et Fost Plus

Page 34

3.2 Les différentes filières de recyclage

Page 35

3.3 Le tri des PMC

Page 36

3.4 Le tri-broyage des encombrants

Page 37

3.5 La récupération des métaux à l'issue de l'incinération

Page 37

3.6 Les statistiques globales

Page 38

3.7 Le traitement et la valorisation des déchets ménagers en 2022

Page 40

4 Valoriser

Page 42

4.1 Les faits marquants

Page 44

4.2 Le diagramme des flux matières et réactifs

Page 44

4.3 Les flux de déchets

Page 45

4.4 Les produits valorisés

Page 46

4.5 Les Réfioms

Page 47

4.6 L'analyse des rejets

Page 48

4.7 Le bilan énergétique en 2022

Page 52

4.8 Le Comité d'accompagnement des riverains

Page 53

4.9 Le Système de Management Environnemental

Page 53

5 Administrer

Page 54

5.1 Les Ressources Humaines

Page 56

5.2 La qualité, la sécurité et l'environnement

Page 57

5.3 La gestion du charroi

Page 58

5.4 La gestion du patrimoine

Page 59

5.5 La gestion des achats et des assurances

Page 61

5.6 La gestion informatique

Page 62

5.7 La gestion des instances

Page 64

6 Annexes

Page 65



Philippe Teller, Directeur Général & Léon Casaert, Président

AVANT-PROPOS

Après deux années marquées par les conséquences de la pandémie de la COVID-19, l'année 2022 n'aura pas été non plus un long fleuve tranquille ; la guerre, l'inflation, le prix de l'énergie, la raréfaction des ressources, mais aussi l'urgence climatique ont marqué cette année de leurs empreintes. Pour y faire face, plus que jamais, la salubrité publique et la préservation de l'environnement sont au centre de l'attention, ce qui renforce encore l'importance de notre métier et de notre action.

Avec son personnel, notre Intercommunale Tibi a maintenu le cap et a pu néanmoins atteindre les objectifs prévus dans son Plan Stratégique, revus dans le respect des contraintes budgétaires.

Parmi ceux-ci, la collecte généralisée des déchets organiques, grâce à la mise en place d'une collecte en sacs verts biodégradables pour les communes non conteneurisées, est certainement l'un des objectifs-phares atteints en 2022. Cette collecte en sacs verts s'est déployée en janvier 2022 à Châtelet et à Fleurus, préparant ainsi l'extension dès janvier 2023 à Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi et Fontaine-l'Évêque. Grâce à ce déploiement, les déchets organiques collectés sont biométhanisés et donc valorisés en compost et en électricité renouvelable. L'année 2022 a également vu la collecte sélective de verre mixte en porte-à-porte remplacée par une collecte en bulles aériennes et en conteneurs enterrés de verre coloré et de verre incolore sur les Communes de Châtelet et de Fleurus.

L'amélioration de la situation sanitaire a aussi permis la reprise des visites de nos installations ; au-delà des recyparcs, les visites de VALTRIS et de l'UVE permettent en effet une mise en évidence de ces outils performants, aptes à sensibiliser durablement les citoyens à la gestion optimale des déchets, prévention comprise.

L'année 2022 a été ainsi la première année complète pendant laquelle le Nouveau Sac Bleu a été collecté et trié en 14 fractions distinctes par VALTRIS en vue de leur recyclage. En outre, la réception définitive accordée en septembre 2022 a marqué officiellement la finalisation des travaux de modernisation de l'UVE.

Le Pôle environnemental de Tibi a quant à lui changé de visage au cours de l'année 2022 ; en effet, la troisième phase des travaux de voiries internes du site s'est finalisée par l'octroi de la réception provisoire en fin d'année.

Enfin, la sécurité et le bien-être de notre personnel sont restés notre priorité en 2022. Nous avons continué à appliquer une tolérance zéro en cas de comportement inapproprié mettant en danger nos équipes, qu'elles aient la charge de la propreté publique, des collectes en porte-à-porte ou en recyparcs.

En définitive, cette année encore, notre Intercommunale a pu, grâce à son personnel, avec le support de son Conseil d'administration, de son Bureau exécutif et de l'ensemble de son encadrement, continuer à assurer un service public de qualité au bénéfice de ses Communes associées et, ce qui est sa finalité, pour le bien de l'ensemble des citoyens.

Léon Casaert, Président.
Philippe Teller, Directeur Général.



1. SENSIBILISER

Expliquer pour convaincre et acco



mpagner le changement !

Diffuser les bons gestes

Attentive aux préoccupations des habitants des Communes associées, l'équipe de prévention des déchets de Tibi propose des actions concrètes et visuelles pour les inciter à :

- Réduire les quantités de déchets produits ;
- Favoriser le recyclage et le réemploi afin de préserver les ressources.

Privilégier les actions de terrain

Pour sensibiliser le plus large des publics, l'équipe de prévention propose chaque année de multiples actions de proximité : campagnes de communication, animations dans les écoles, fêtes de l'environnement, formations d'adultes, ateliers, conférences, débats, stands thématiques lors d'événements locaux, brochures, magazines, jeux, etc.

Collaborer avec tous les acteurs locaux

Des réunions de concertation sont régulièrement organisées avec les partenaires locaux que sont les Communes, plus particulièrement les échevinats de l'environnement et de l'enseignement, les associations (asbl, ONE, CPAS, bibliothèques, etc.), les groupes en réinsertion professionnelle, les maisons de quartier, les établissements, les sociétés de logements publics, etc.

Réaliser des campagnes efficaces

Afin de toucher le plus grand nombre de citoyens, Tibi met chaque année sur pied des campagnes de communication (presse écrite, radio, TV, médias sociaux, etc.) porteuses de messages forts et percutants.



1.1 La prévention des déchets

La prévention des déchets à l'échelle intercommunale

La méthodologie de mise en œuvre du Décret Prévention a nécessité, durant l'année 2022, de nouveaux ajustements avec l'Administration wallonne, en collaboration avec la COPIDEC, notamment en termes de modalités administratives de réalisation des dossiers de demandes de subsides. Grâce à la proactivité de l'Intercommunale, les informations utiles et nécessaires à la prise de décision par les Conseils communaux des Villes et Communes souhaitant bénéficier du subside supplémentaire ont été rappelées et diffusées à toutes nos Communes associées, ce qui a permis à 10 Communes sur 14 de solliciter en 2022 ce subside supplémentaire (soit 2 Communes de plus qu'en 2021).

Par ailleurs, en 2022, l'Intercommunale a tenu, par visio-conférence ou en présentiel au choix des participants, une plateforme de prévention à laquelle ont participé les relais communaux, en particulier les Echevins de l'Environnement et les Eco-Conseillers.

Le subside de prévention destiné à l'Intercommunale n'a pas subi de modification en 2022, il correspond à 0,30 €/habitant/an octroyés par la Wallonie afin de réaliser les campagnes intercommunales de réduction des déchets. De même, la Wallonie a continué de subsidier 60 % du coût total du plan d'actions. Toutefois, la situation inédite d'inflation que nous avons connue en 2022 nous a fait prendre conscience

de l'importance de faire évoluer les modalités de subsidiation afin que celles-ci intègrent l'évolution du coût des actions de prévention subsidiées.

En 2022, l'Intercommunale a poursuivi la mise à disposition de gobelets réutilisables au profit de l'ensemble de ses Communes associées (action mise en place dès 2015). Cependant, en raison du peu d'événements publics sur notre territoire encore affecté par le contexte sanitaire, ces mises à disposition sont restées limitées.

Dans le cadre du projet de label « Ecole Plus Propre » subsidié par Be WaPP, l'Intercommunale a accompagné dix-huit écoles et les a encadrées dans la mise en œuvre d'un plan de réduction des déchets et d'amélioration du tri et de la propreté au sein des écoles et de leurs abords. Quatorze d'entre elles ont été labellisées « Ecole Plus Propre » en juin 2022 et trois ont reçu un prix d'encouragement.

En matière de réduction des déchets et d'amélioration du tri, l'Intercommunale a également poursuivi les diagnostics déchets et les animations de sensibilisation dans les écoles.

La fin de la période de crise sanitaire a permis également la reprise des visites de terrain à destination des écoles, d'associations ou encore de groupements, sur demandes préalables ; ces visites s'organisent sur base de petits groupes à VALTRIS, à l'UVE et dans nos recyparcs.

En outre, trois nouveaux espaces de tri de déchets ont été mis en œuvre sur deux sites en partenariat avec La Sambrienne. Ces dispositifs de collecte des déchets

ménagers offerts aux résidents ont clairement eu un impact positif sur le tri réalisé, ainsi que sur la propreté alentour. Des séances d'information aux citoyens ont été organisées sur ces différents sites afin de les inciter à utiliser correctement les espaces de tri, mais aussi de les sensibiliser à la prévention des déchets.

Nous avons mené certaines actions sur notre réseau de recyparcs, ceux-ci permettant aux équipes de prévention d'entrer facilement en contact avec les citoyens (notamment dans le cadre du Marathon de la Propreté d'octobre et novembre 2022, action conjointe menée en collaboration avec Be WaPP afin de sensibiliser les usagers aux abords de nos recyparcs à bien bâcher leur remorque lorsqu'ils s'y rendent et ainsi éviter tout dépôt sauvage ou tout envol de matériau sur les routes). Au-delà de la sensibilisation directe des usagers à la prévention des déchets, ce sont ainsi 700 filets de remorques (pour les citoyens ne respectant pas la règle) qui ont été distribués sur notre réseau de recyparcs, ainsi que des paires de gants, offertes aux usagers dont le chargement ne risquait pas de se répandre sur le chemin vers le recyparc.

Enfin, Tibi avait édité fin octobre 2021 une bande dessinée inédite réalisée en collaboration avec les éditions Kennes : la BD « Green Team, Défi Zéro Déchet ». L'année 2022 a permis d'effectuer un large travail de sensibilisation des élèves des deux premières années des écoles secondaires de notre zone, afin de les faire réfléchir aux gestes « Zéro Déchet » à poser au quotidien. Près d'une centaine d'animations ont été menées sur ce thème en 2022 et autant sont prévues en 2023.



La prévention des déchets à l'échelle communale

En 2022, les 14 Communes associées de Tibi lui ont octroyé la délégation des actions locales de prévention sur leur territoire, ce qui a permis à l'Intercommunale de proposer des actions complémentaires et cohérentes sur l'ensemble de la zone, tout en étant en parfaite adéquation avec les attentes individuelles de chaque Commune.

L'Intercommunale propose aux Communes de mettre en œuvre une approche de terrain pour sensibiliser directement le citoyen ; des actions sont ainsi définies avec les Communes, en fonction des problématiques rencontrées sur leur territoire et également des axes directeurs régionaux en matière de prévention des déchets, de tri et de propreté publique le cas échéant.

Depuis début 2020, la Wallonie incite les Communes à adopter une démarche « Zéro Déchet » sur leur territoire, en proposant des actions tant à destination des ménages que du personnel communal. Les Communes qui le souhaitent peuvent donc bénéficier d'un subside supplémentaire de 0,50 € par habitant par an dans le cadre de la prévention des déchets, ce qui porte le subside communal potentiel à 0,80 € par habitant par an.

Ces dispositions de subsidiation ont bien évidemment été intégrées dans les différents plans d'actions locales de prévention des Communes associées de Tibi étant passées en démarche « Zéro Déchet ». Pour rappel, la Région subsidie 60 % du coût total des actions de prévention, ce qui induit une charge complémentaire de 40 % pour les Communes dont il faut tenir compte au niveau budgétaire. A cet égard, nous restons favorables à ce que la couverture de subsidiation des actions de prévention devienne plus importante dans les années à venir de manière à favoriser l'adhésion à la démarche « Zéro Déchet ».

En 2022, deux nouvelles Communes associées ont opté pour la subvention à destination des

Communes « Zéro Déchet », ce qui porte le total à dix : Aiseau-Presles, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Châtelet, Courcelles, Fleurus, Ham-sur-Heure/Nalinnes, Les Bons Villers, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles. Un diagnostic de territoire, une analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces), un Plan Stratégique et des fiches-actions ont été rédigés en partenariat avec ces Villes et Communes. Il faut noter que ces Communes se sont également engagées à développer leur exemplarité en matière de réduction des déchets produits par leur personnel sur le lieu de travail.

Dans les quatre autres Communes associées, nous avons également prôné cette méthodologie « Zéro Déchet » en initiant certaines actions en cohérence avec cette démarche (notamment par la mise en place d'une éco-team).

L'Intercommunale a continué à proposer des méthodes de sensibilisation et de changement de comportements en poursuivant et en renforçant la sensibilisation des citoyens lors des événements locaux (marchés, stands, événements verts, etc.), la mise en place d'un réseau de relais (administrations, CPAS, associations, etc.), l'animation et la formation de différents publics (jeunesse, familles, travailleurs, associations, secteur socioprofessionnel, etc.), l'organisation de conférences - débats - ateliers (notamment sur le compostage, thématique largement abordée en 2022), ainsi que la création d'événements à thème de type « Fêtes de l'environnement », journée du réemploi, semaine européenne de réduction des déchets, etc.

Notre Intercommunale a également sollicité ses Communes associées afin de mettre sur pied des actions telles que le grand jeu des plaines. En ce qui concerne les animations scolaires durant l'année 2022, le rythme a repris grâce à la sortie de la crise sanitaire.



La prévention des déchets à l'échelle régionale

Au sein de la COPIDEC, l'Intercommunale Tibi a pu participer au développement et à la diffusion de nouveaux outils de communication au bénéfice de l'ensemble des Communes associées, les plus remarquables étant :

- Les collectes de vélos et de jouets, réalisées sur 3 de nos recyparcs, ce qui a ravi les associations de la région qui ont pu donner une seconde vie à ces vélos et à ces jouets ;
- Le Tour de Wallonie du « Repair Café Mobile » de l'association Repair Together qui a fait quatre haltes lors d'événements publics sur certaines Communes de la zone Tibi ;
- Le développement de nouveaux contenus « Zéro Déchet » du magazine Magde.be et l'alimentation en contenus de la page Facebook spécifique ;
- La brochure relative au gaspillage alimentaire, qui a été totalement revisitée et relookée ;

- La participation à Municipalia dont la thématique était la mise en avant du travail de tous les agents des intercommunales wallonnes de gestion des déchets assurant la salubrité publique ;
- La 5ème édition des Assises des Déchets qui se sont tenues le 24 novembre 2022, à l'initiative de la Copidec et de l'UVCW. Cet événement a rassemblé les mandataires et agents communaux ayant la gestion des déchets dans leurs attributions pour échanger autour d'un thème d'actualité : le coût de la gestion des déchets sous l'angle « Trop chère la gestion des déchets ? L'économie circulaire : un investissement pour les générations futures ».

La COPIDEC a également mis sur pied une formation continue en matière de coaching Zéro Déchet, destinée au personnel de prévention des déchets des intercommunales wallonnes, et leur permettant de s'approprier la démarche et de disposer de la formation utile aux actions de terrain (notamment en termes de gaspillage alimentaire et de compostage).

Le public sensibilisé durant les actions de prévention

Dans le courant de l'été 2022, nous avons pu réaliser des activités dans les centres aérés organisés par les Communes. Ce sont ainsi près de 60 animations qui ont été menées afin de plonger les jeunes dans l'univers des super-héros du Zéro Déchet. La situation sanitaire étant revenue doucement à la normale en 2022, Tibi est parvenue à maintenir la sensibilisation de quelques 47.308 personnes d'une manière directe ; les 681 animations réalisées ont permis la sensibilisation de 34.843 adultes et 12.465 enfants.

Afin de toucher un maximum de citoyens, Tibi a par ailleurs multiplié les actions de communication ne nécessitant pas de présentiel pour continuer à sensibiliser la population :

- Des spots de prévention des déchets diffusés sur TéléSambre et sur d'autres médias ;
- Une campagne de prévention des déchets menée dans le cadre d'un partenariat avec Sudpresse pour une chronique hebdomadaire dans leur édition locale ;
- Des campagnes de prévention diffusées dans les cinémas ;
- Une édition et la diffusion d'un magazine « Zéro Déchet » dans plusieurs de nos Communes associées ;
- Des publications régulières sur la page Facebook et sur le site internet de l'Intercommunale ;
- Le calendrier des collectes, qui intègre plusieurs pages consacrées à la prévention, a été distribué à plus de 220.000 ménages.

Grâce à cela, les audiences cumulées de ces différentes actions indirectes dépassent les 500.000 personnes touchées en 2022 et le nombre d'abonnés à notre page Facebook a augmenté de plus de 20 % ; en 2022, nous comptons plus de 11.500 abonnés.

Nous avons traité en 2022, près de 16.000 appels téléphoniques, en légère baisse par rapport à 2021, et répondu à 4.400 mails émanant de la boîte info@tibi.be.



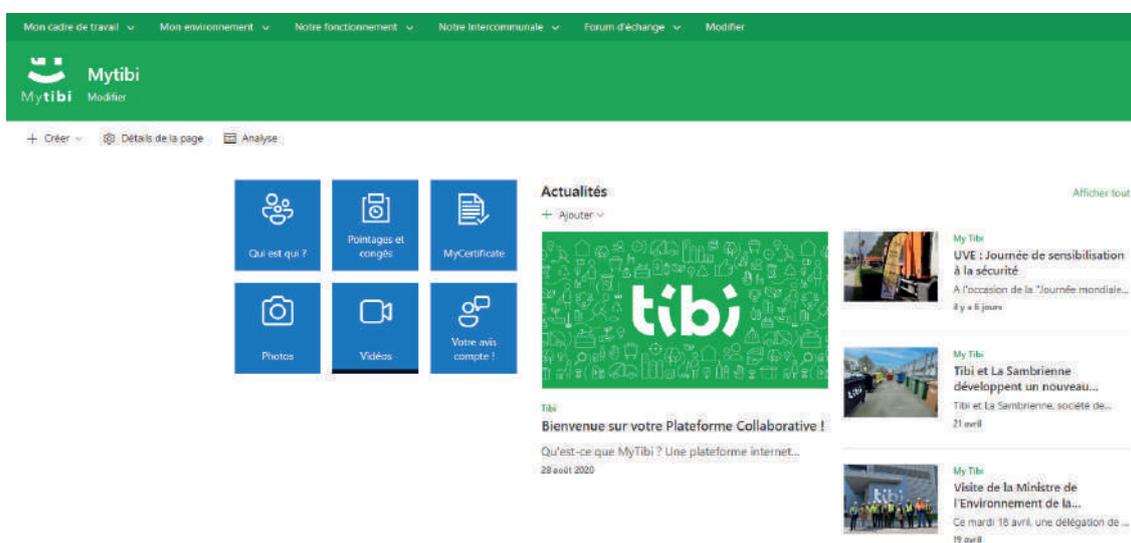
1.2 La communication

La communication interne

Même si la cérémonie de remise des médailles s'est tenue de nouveau de manière revisitée en janvier 2022 en raison de la situation sanitaire, quatre journées d'accueil des nouveaux agents ont pu être organisées au cours de 2022, ce qui a permis la participation de plus de 80 agents, rattrapant ainsi le retard accumulé les années précédentes.

Nous avons pu également reprendre le cours de nos activités destinées à notre personnel dans le cadre de moments de convivialité. Nos agents ont ainsi pu assister à un match du Sporting de Charleroi, tout comme retrouver la traditionnelle fête de la Saint-Eloi.

L'année 2022 a également vu le développement de nombreuses communications internes (notes de service, diffusion d'actualités, de photos, de vidéos et autres informations pratiques) sous forme numérique, via la plate-forme collaborative Mytibi. Cette année a permis l'adhésion plus large de notre personnel, sur base volontaire, à ce nouveau canal de communication interne.



La communication externe

Le nombre de visites sur le site internet et sur la page Facebook de Tibi a fortement augmenté courant 2022. Le taux d'engagement sur les publications de la page Facebook de l'Intercommunale a également encore beaucoup progressé. Ces canaux de communication ont été largement utilisés et des articles de presse ont régulièrement couvert nos activités et nos projets, ce qui a permis de consolider le lien et de diffuser en permanence aux citoyens des informations relatives à notre service public essentiel.

Les rapports d'activités et de gestion ont été réalisés et sont consultables sur le site internet de l'Intercommunale ; afin d'éviter l'utilisation inutile de papier, les documents ne sont plus imprimés mais diffusés d'une manière digitale.

Une large campagne de communication autour du contenu du « Nouveau Sac Bleu » a été développée afin d'informer, à nouveau, les habitants du changement de consignes de tri dans le sac PMC. Alors que le sac PMC « classique » accueillait uniquement les bouteilles

et flacons en Plastique, les emballages Métalliques et les Cartons à boissons, le « Nouveau Sac Bleu » a quant à lui simplifié le tri depuis juillet 2021 sur l'ensemble de la zone Tibi. On peut en effet y mettre en plus presque tous les autres déchets d'emballages en plastique : pots, ravers, barquettes, films, sacs, etc. Nous avons cependant rappelé que le « Nouveau Sac Bleu » n'acceptait que les déchets d'emballages, compte tenu des erreurs de tri régulières constatées à ce niveau.

Nous avons également réalisé diverses campagnes de rappel d'informations sur les consignes de tri ou sur les nouveaux dispositifs de tri sélectif sur notre territoire, telles que l'augmentation de la fréquence de collectes en porte-à-porte pour le PMC, le papier/carton et le verre et la suppression en conséquence de la collecte des PMC dans les recyparcs, mais surtout en 2022 au sujet de l'implémentation de la collecte du verre en conteneurs enterrés et en bulles aériennes et du Nouveau Sac Vert pour le tri des déchets organiques sur les territoires de Châtelet et de Fleurus.

Le Plan Stratégique 2020-2022, prévoyait la construction d'un centre immersif « Le Lavoisier » au sein de l'UVE. Dans une perspective de maîtrise des coûts, ce projet a été affiné pour aboutir à l'organisation d'un partenariat ayant pour objectif la mise sur pied d'une exposition itinérante qui abordera notamment les thématiques environnementales telles que la gestion des déchets en ce compris la Prévention. L'année 2022 a vu la poursuite des échanges à ce sujet avec de potentiels partenaires.

Tibi a de nouveau participé à la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail. Dans ce cadre, une campagne de sécurité a été menée dans toutes les usines belges de valorisation énergétique de déchets en 2022. Notre Unité de Valorisation Energétique de Pont-de-Loup a bien entendu participé à cette initiative. Ce type d'action est toujours l'occasion de rappeler aux agents les mesures de sécurité à prendre

afin de prévenir les accidents du travail car la sécurité est une priorité au sein de notre Intercommunale.

Dès 2021, l'Intercommunale avait attribué un marché ayant pour objet la réalisation, la fourniture, la pose et la maintenance de panneaux signalétiques dans les recyparcs afin que ceux-ci soient tous conformes à la nouvelle charte graphique de Tibi ; ces travaux ont été finalisés en 2022 avec la pose de cette nouvelle signalétique au sein de notre réseau de 14 recyparcs ; cette signalétique permettra d'ancrer ainsi toujours un peu plus la nouvelle identité de Tibi dans le regard du citoyen.

Enfin, le lancement d'un marché public initié par la COPIDEC a également vu le jour en 2022 pour la conception de deux campagnes de sensibilisation à la sécurité du personnel en charge de la collecte des déchets et à la courtoisie dans les recyparcs. Ces deux campagnes seront finalisées et diffusées en 2023.





2. COLLECTER

Trier pour mieux valoriser !



Des collectes en porte-à-porte efficaces

Les 422.901 habitants des 14 Communes associées à Tibi bénéficient de différents types de collectes en porte-à-porte. Ces collectes sont organisées selon un calendrier précis qui est distribué et disponible sur le site internet de l'Intercommunale, ainsi que sur l'application gratuite « Recycle ! ».

Un réseau dense de recyparcs

Les habitants des Communes associées à Tibi peuvent également déposer certains types de déchets dans l'un des 14 recyparcs de la zone intercommunale : bois, métaux, déchets verts, papier/carton, piles, pneus, inertes, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets spéciaux des ménages, bouchons de liège, fonds de cire de bougies, etc.

Une nouvelle Unité Propreté Publique

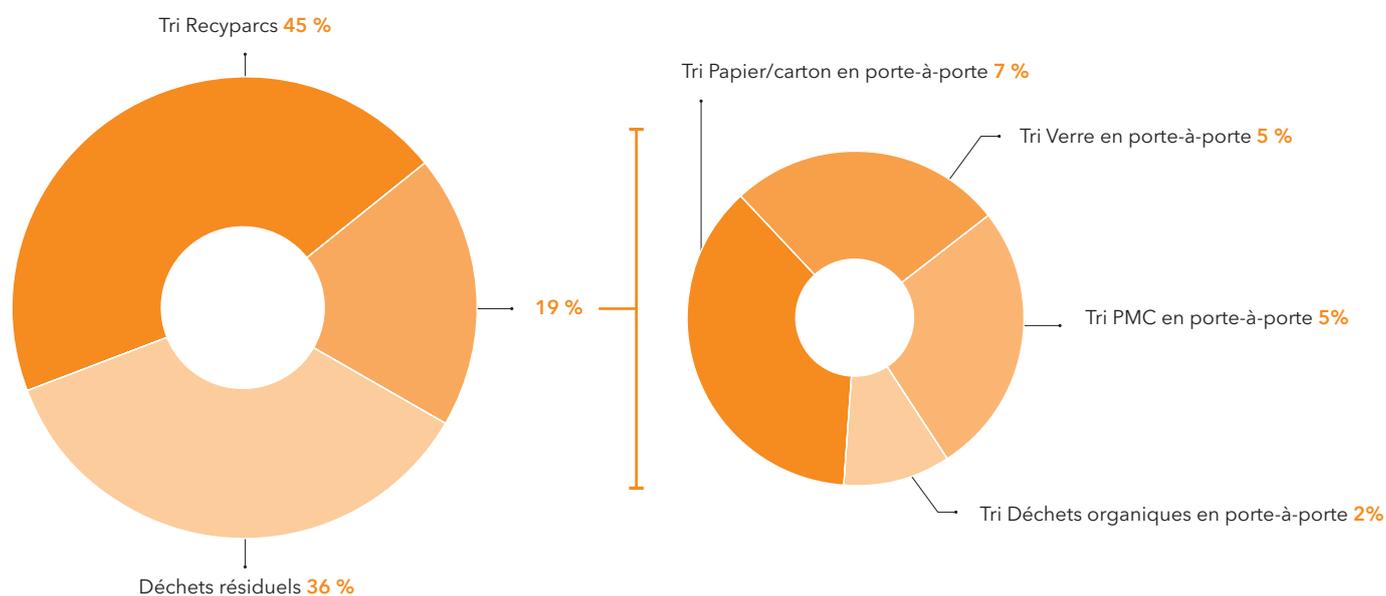
En mars 2018, Tibi créait un nouveau secteur consacré aux missions de Propreté Publique (balayage mécanisé, balayage manuel, vidange des corbeilles publiques, enlèvement des dépôts sauvage, etc). Les Communes associées qui le souhaitent peuvent dorénavant adhérer à ces nouveaux services. Entre 2018 et juin 2021, Tibi a progressivement pris en charge le nettoyage complet de l'espace public dans les cinq districts de Charleroi. Grâce à ce nouveau secteur, Tibi est considérée comme l'une des entreprises publiques de gestion des déchets les plus intégrées.



Les déchets de l'année 2022 et leur évolution depuis 2018 (en kg/an/habitant)

	2018	2019	2020	2021	2022
Déchets résiduels	165	162	171	173	159
Tri Recyparcs	214	219	217	237	200
Tri Papier/carton en porte-à-porte	34	33	34	36	32
Tri Verre en porte-à-porte	19	20	22	22	21
Tri PMC en porte-à-porte	14	14	16	18	21
Tri Déchets organiques en porte-à-porte	9	9	10	10	10
Total des déchets produits (en kg/an/habitant)	455	457	470	496	443

Les déchets de l'année 2022 : les ménages ont trié 64 % des déchets qu'ils ont produits



2.1 Les collectes en porte-à-porte

Déchets résiduels

En 2022, la quantité de déchets résiduels produite revient enfin en-dessous de la quantité atteinte en 2019. Elle se fixe à 159 kg par an et par habitant, soit 13,4 kg en-dessous du résultat de 2021. Cela correspond à une évolution de - 8 %.

La diminution des déchets résiduels par rapport à 2021 est générale ; elle est particulièrement marquée sur Les Bons Villers, - 14 %, et sur Courcelles, Gerpennes et Ham-sur-Heure/Nalines avec - 12 %.

L'impact de la crise sanitaire sur la production de déchets ménagers en 2020 et 2021, lié à une présence accrue des ménages à leur domicile et à une évolution de leurs habitudes de consommation, n'est plus constaté en 2022. La quantité de déchets résiduels produite en 2022 est même légèrement inférieure à celle de 2019, d'un peu moins de 3 kg par an et par habitant.

L'analyse montre également que les quantités de déchets résiduels produites par habitant sur le territoire des cinq Communes collectées en sacs restent supérieures à la moyenne générale de la zone.

Collectes sélectives

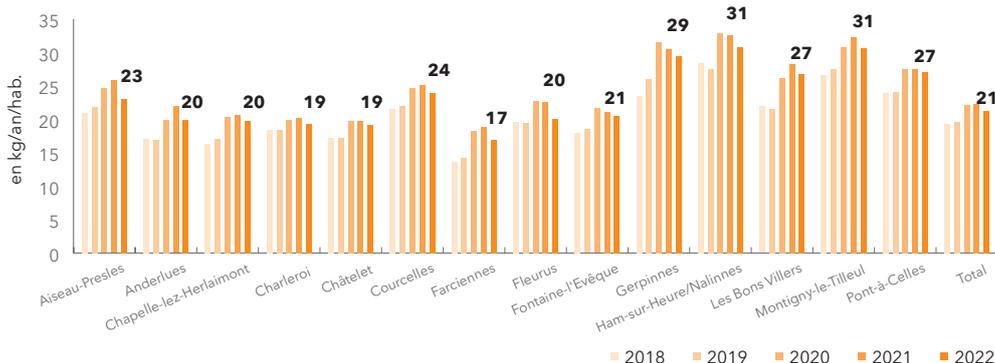
Verre

En 2022, les collectes sélectives en porte-à-porte, en conteneurs enterrés et en bulles aériennes, ont permis de récolter 8.985 tonnes de verre (soit - 447 tonnes ou - 5 % par rapport à 2021). L'impact de la crise sanitaire sur les habitudes de consommation, qui avait engendré une forte augmentation durant les années 2020 et 2021, s'est estompé.

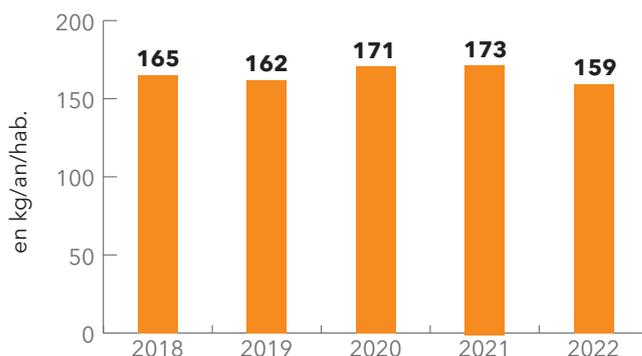
La diminution, générale, est particulièrement marquée sur Aiseau-Presles (- 27 tonnes ou - 10 %), Anderlues (- 23 tonnes ou - 9 %), Farciennes (- 22 tonnes ou - 10 %) et Fleurus (- 58 tonnes ou - 11 %).

Les meilleures performances absolues sont atteintes par Ham-sur-Heure/Nalines et Montigny-le-Tilleul (31 kg par an et par habitant), puis par Gerpennes (29 kg par an et par habitant).

Collecte sélective du verre en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus, de 2018 à 2022



Evolution du tonnage de déchets résiduels (sacs, conteneurs à puce et conteneurs groupés des ménages) en kg par an et par habitant de 2018 à 2022



Papier/carton

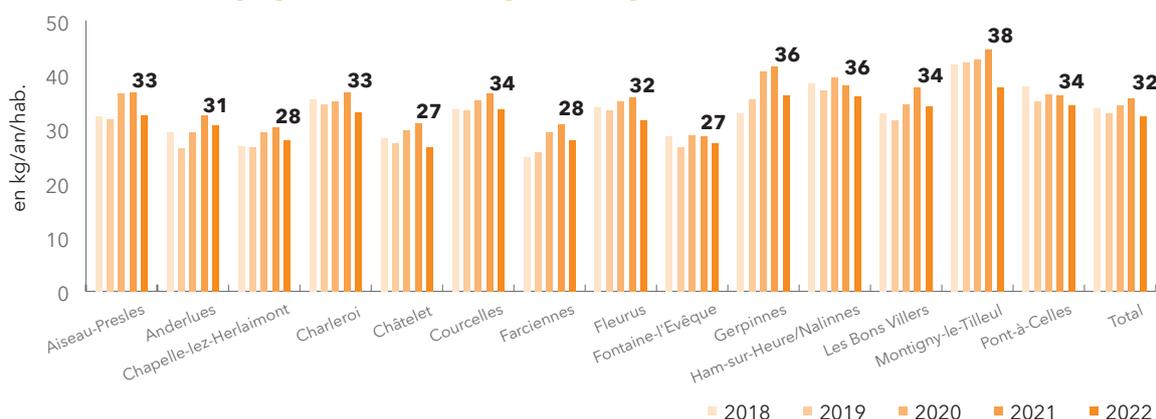
Les quantités collectées en porte-à-porte diminuent très fortement : elles atteignent 13.634 tonnes en 2022, soit une diminution de 1.425 tonnes ou de - 9 % par rapport à 2021.

La diminution, générale, est particulièrement marquée sur Châtelet (- 156 tonnes ou - 14 %), Gerpinnes (- 68 tonnes ou - 13 %) et Montigny-le-Tilleul (- 71 tonnes ou - 16 %).

Les meilleures performances absolues sont réalisées à Montigny-le-Tilleul, avec 38 kg par an et par habitant, et à Gerpinnes et Ham-sur-Heure/Nalines, avec 36 kg par an et par habitant en 2022.

Le graphique ci-après reprend les résultats des collectes sélectives de papier/carton en porte-à-porte de 2018 à 2022 par commune, en kg par an et par habitant.

Collecte sélective du papier/carton en porte-à-porte de 2018 à 2022



PMC

La collecte du Nouveau Sac Bleu, qui avait démarré en expérience-pilote à Aiseau-Presles et Farciennes dès janvier 2020, a été étendue à l'ensemble des Communes associées de Tibi en juillet 2021.

Les quatre conteneurs enterrés destinés à collecter du PMC dans le quartier « District Créatif » de Charleroi, mis en place depuis le printemps 2020, ont continué à permettre la collecte de quantités de PMC, certes limitées (près de 5 tonnes en 2022), mais dont la qualité de tri progresse.

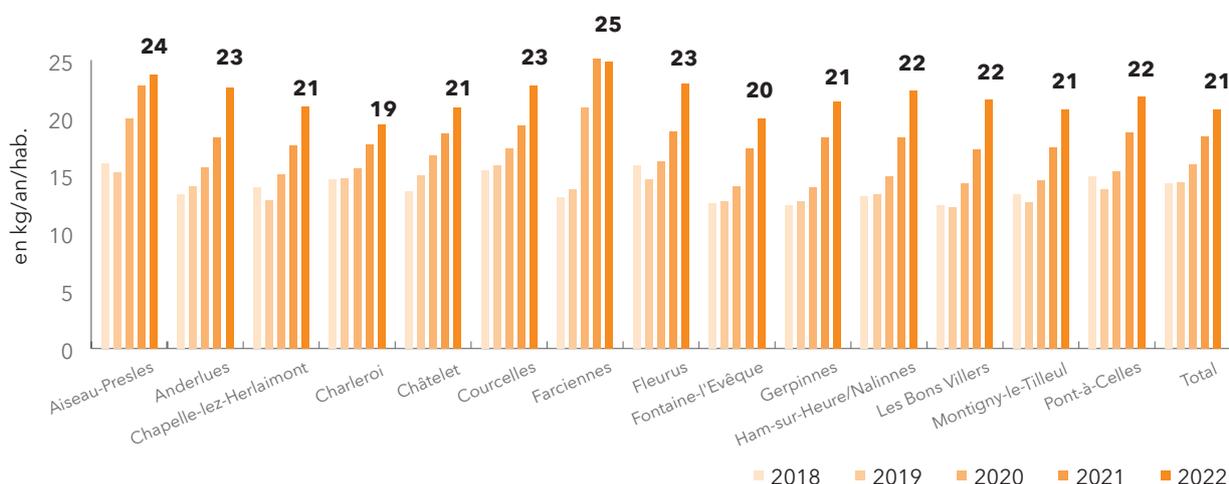
Les quantités récoltées sont en augmentation de 1.027 tonnes par rapport à 2021 et atteignent 8.769 tonnes en 2022 (+ 13 %). Cette augmentation est particulièrement marquée à Les Bons Villers

(+ 42 tonnes ou + 26 %), à Anderlues (+ 54 tonnes ou + 24 %) et à Ham-sur-Heure/Nalines (+ 57 tonnes ou + 23 %).

Depuis le démarrage progressif de l'application des nouvelles consignes de tri des PMC, les quantités collectées ont augmenté de 2.680 tonnes en 2022 par rapport à 2019, soit une augmentation de 44 %. Cette augmentation est particulièrement marquée à Farciennes (+ 123 tonnes ou + 79 %) et Les Bons Villers (+ 90 tonnes ou + 78 %).

Les meilleures performances absolues sont réalisées, comme attendu, à Farciennes et Aiseau-Presles avec respectivement 25 et 24 kg par an et par habitant.

Collecte sélective du PMC en porte-à-porte, conteneurs enterrés compris, de 2018 à 2022



Déchets organiques

Les déchets organiques sont collectés sélectivement en conteneurs à puce sur le territoire de neuf Communes associées de la zone Tibi. Deux Communes ont débuté une collecte sélective des déchets organiques en sacs verts biodégradables en 2022 nous permettant d'acquérir l'expérience nécessaire à la généralisation, dès janvier 2023, de cette collecte à l'ensemble des communes collectées en sacs. Un tonnage global de 4.219 tonnes de déchets organiques a ainsi pu être collecté séparément en 2022 en vue d'une valorisation par biométhanisation.

Les quantités collectées en kg par an et par habitant sont conformes aux résultats attendus pour les habitants bénéficiant de conteneurs à puce puisqu'on obtient une moyenne de 31 kg par an et par habitant concerné.

Concernant la collecte sélective des déchets organiques en sacs verts, les résultats observés se sont fixés à 4 kg par an et par habitant lors de cette première année 2022, ce qui laisse une marge de progression par rapport aux quantités collectées dans d'autres zones, qui atteignent de l'ordre de 10 kg par an et par habitant.

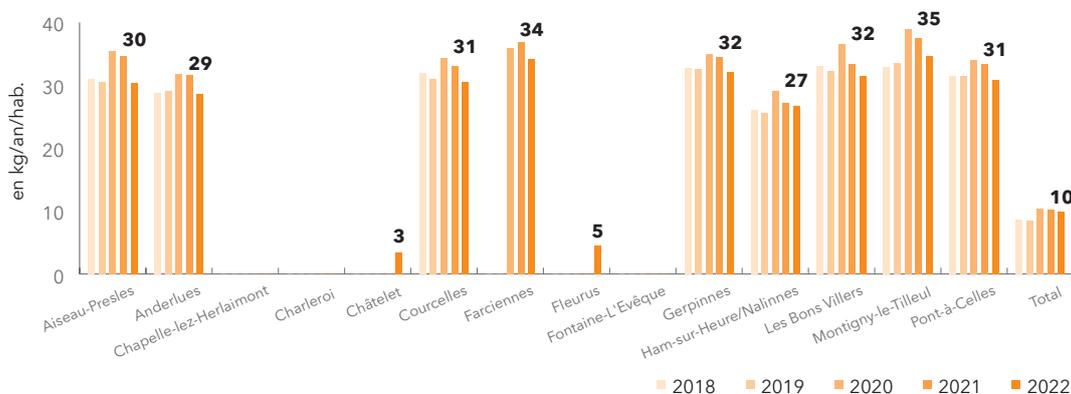
La diminution des quantités collectées est générale sur l'ensemble des Communes par rapport à 2021 ; elle est cependant limitée grâce à la mise en place des collectes en sacs verts : - 74 tonnes ou - 2 % par rapport à 2021.



Les meilleurs résultats absolus sont atteints sur Farciennes et Montigny-le-Tilleul, avec respectivement 34 et 35 kg par an et par habitant.

Le graphique ci-après reprend les résultats des collectes sélectives de déchets organiques en porte-à-porte de 2018 à 2022 par commune, en kg par an et par habitant.

Collecte sélective en porte-à-porte des déchets organiques de 2018 à 2022



Une brigade en charge du « Contrôle Qualité »

Notre Intercommunale dispose d'une équipe dont le rôle est de contrôler la qualité du tri effectué par les citoyens pour les collectes en porte-à-porte. Cela implique notamment de vérifier la conformité des déchets et le poids des sacs, de placer des « mains-rouges » ou des « accroche-conteneurs » en cas de non-conformité, d'informer les citoyens et de les sensibiliser aux erreurs commises, etc. Le contact direct avec le citoyen est privilégié ; en cas d'absence de celui-ci, un avis pour l'informer des erreurs commises est déposé dans sa boîte aux lettres. Selon l'enregistrement des actions réalisées en 2022, ces quatre agents, encadrés par les brigadiers des collectes, ont contrôlé 4.429 adresses, dont plus de 41 % présentaient à la collecte des déchets non conformes. L'équipe procède aussi depuis la fin de l'année 2022 à la vérification des trois espaces de tri des déchets placés aux abords de logements de La Sambrienne en phase pilote.

Depuis janvier 2022, l'équipe a aussi été chargée de vérifier, chaque semaine, l'état de propreté aux alentours des conteneurs enterrés et des bulles aériennes destinées aux verres, mis en place sur les entités de Châtelet et de Fleurus ; dans l'attente d'un placement de capteurs, les agents ont également évalué le taux de remplissage de ces contenants afin d'optimiser la tournée de collecte en la limitant uniquement aux lieux où la vidange s'avère nécessaire.

D'autres activités sont attribuées, en cas de nécessité, à la brigade « qualité » : support à la maintenance des conteneurs à puce et réalisation de missions ponctuelles de nettoyage demandées dans le cadre des conventions de dessaisissement de gestion des déchets conclues avec nos associés (Communes, CPAS, etc.) notamment.

2.2 Les collectes par apports volontaires

Recyparcs

En 2022, le nombre de visites dans les recyparcs est en diminution : - 65.537 visiteurs, soit - 8 % par rapport à 2021, et se fixe à 714.821 visiteurs sur l'année.

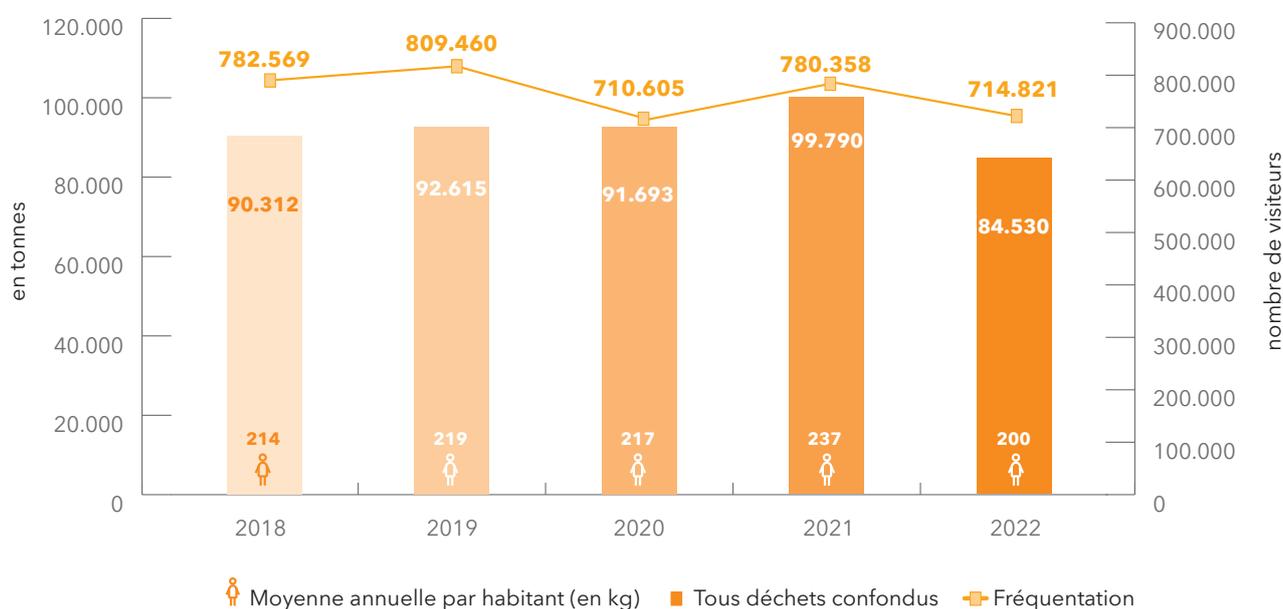
La quantité globale de déchets collectés dans les recyparcs a diminué de 15.261 tonnes ou - 15 % en 2022 par rapport à 2021 : elle se fixe à 84.530 tonnes, une quantité inédite depuis de nombreuses années, puisqu'une si faible quantité n'avait pas été récoltée dans les recyparcs depuis l'année 2007. Cette diminution est généralisée à l'ensemble des recyparcs. Elle est particulièrement marquée à Gerpinnes (- 27 %) et Pont-à-Celles (- 26 %) ; la diminution est plus limitée sur les trois recyparcs de Charleroi, ainsi que sur les recyparcs de Courcelles et de Les Bons Villers (entre - 10 et - 12 %).

La diminution provient principalement des déchets inertes, des déchets verts, des déchets encombrants et du bois. Elle est générale pour l'ensemble des fractions récoltées, à l'exception des plastiques durs, dont la collecte séparée s'est étendue à deux nouveaux recyparcs en 2022.

Le graphique ci-après montre, en parallèle, l'évolution de la fréquentation et des quantités collectées dans les recyparcs de 2018 à 2022.



Évolution de la fréquentation et des quantités totales de déchets collectés dans les recyparcs Tibi de 2018 à 2022



Inertes

Les déchets inertes atteignent 36.091 tonnes en 2022 et représentent une diminution de - 5.270 tonnes (- 13 %) par rapport à 2021.

La diminution est généralisée, à l'exception du recyparc de Les Bons Villers (+ 1 %) ; la diminution est aussi plus limitée sur les recyparcs de Charleroi I (Couillet 1), Charleroi II (Ransart) et Courcelles (- 7 %).

Encombrants/bois/plastiques durs

Les déchets encombrants et bois diminuent pour la première fois depuis 2013, - 5.277 tonnes ou - 17 %, et se fixent à 25.054 tonnes. La part « encombrants » diminue de - 18 % (- 2.862 tonnes) et la part « bois » de - 16 % (- 2.415 tonnes).

La diminution est générale, mais contrastée en fonction des sites ; elle est particulièrement marquée sur le recyparc de Gerpennes (- 36 % pour les encombrants et - 31 % pour le bois) ; la diminution des encombrants est plus faible à Courcelles (- 11 %).

Les quantités de plastiques durs sont les seules à augmenter de 2021 à 2022 : + 138 tonnes ou + 20 %. Cette augmentation est généralisée sauf à Farciennes, Ham-sur-Heure/Nalines et Montigny-le-Tilleul où elles se stabilisent. L'augmentation est principalement liée au développement de cette récolte séparée des plastiques durs sur deux nouveaux recyparcs en 2022, Fleurus et Les Bons Villers. La séparation à la source sur neuf recyparcs a permis de valoriser 815 tonnes de plastiques durs, ce qui représente 3,2 % du gisement encombrants/bois/plastiques durs. Pour mémoire, les petits objets en plastique, autres que les emballages, sont collectés sur l'ensemble des recyparcs ; ils suivent la filière de recyclage des plastiques durs.

Débuté à la toute fin de 2021 et poursuivi en 2022, un projet-pilote a été initié sur trois recyparcs en vue de collecter des matelas, propres et secs, à destination d'une installation de démantèlement. Une quantité de 49 tonnes de matelas a ainsi été dirigée vers une filière homologuée par VALUMAT dans le cadre de l'obligation de reprise des matelas. Ce projet-pilote se poursuivra au cours du premier trimestre de 2023, dans l'attente de la mise en place de la phase définitive de récolte séparée des matelas sur l'ensemble des recyparcs de Tibi.

Déchets verts

Les quantités de déchets verts diminuent fortement et se fixent à 11.810 tonnes en 2022 (- 3.477 tonnes ou - 23 %). Cette diminution est générale ; elle est sensiblement moins marquée à Courcelles (- 16 %). La quantité est extrêmement faible, elle correspond au niveau de déchets collectés en 2001.

Cette diminution peut être reliée aux conditions climatiques de 2022 : très faibles précipitations, ensoleillement important et chaleur élevée sont des paramètres limitant la croissance des végétaux et par là le recours aux recyparcs pour y déposer des déchets verts.

Papier/carton

Les quantités de papier/carton diminuent de - 479 tonnes en 2022 et se fixent à 2.769 tonnes. Cette diminution accentue la diminution constatée sur les quantités de papier/carton collectées en porte-à-porte et le tonnage global de papier/carton s'établit à 16.402 tonnes en 2022 (- 1.904 tonnes ou - 10 %). Un si faible niveau de collecte ne s'était plus produit depuis le début des années 2000.

Verre

Les quantités de verre diminuent de nouveau, de - 151 tonnes ou - 14 % par rapport à 2021, en se fixant à 936 tonnes en 2022. Les quantités de verre collectées en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus, ne compensent pas cette diminution ; le tonnage global en 2022 est de 9.921 tonnes (- 598 tonnes ou - 6 %).

Métaux et DEEE

Tant les quantités de métaux (- 11 %) que de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) (- 3 %) diminuent en 2022 par rapport à 2021. La situation n'est pas uniforme d'un recyparc à l'autre ; Anderlues et Pont-à-Celles voient leurs quantités de métaux diminuer respectivement de - 17 % et - 22 % ; quant à Gerpennes et Ham-sur-Heure/Nalines, ce sont les quantités de DEEE qui diminuent beaucoup plus fortement que la moyenne, avec respectivement - 17 % et - 20 %.

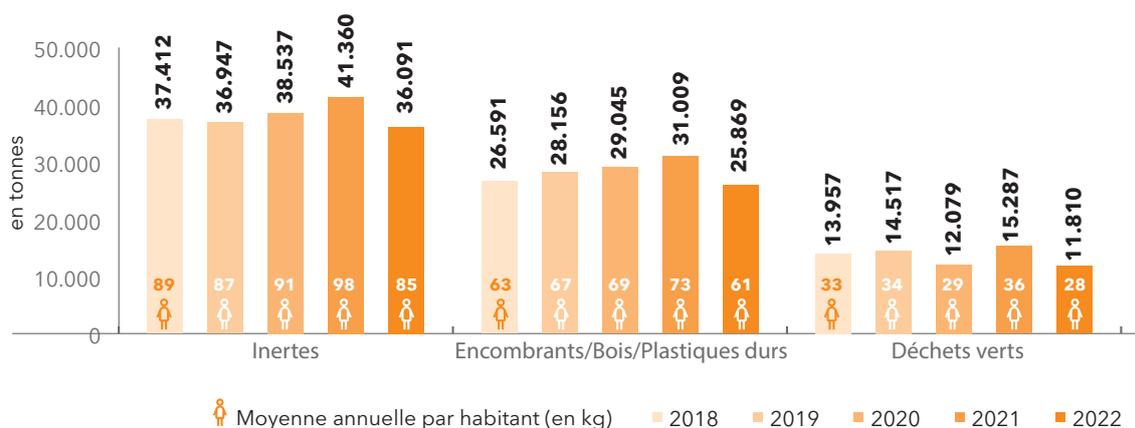
Asbeste-ciment

Les dépôts de déchets d'asbeste-ciment diminuent pour atteindre 1.117 tonnes en 2022 (- 98 tonnes ou - 8 %). La diminution observée n'est pas uniforme entre les trois recyparcs qui accueillent dorénavant les déchets d'asbeste-ciment des ménages de la zone intercommunale : tandis que FAC (Farciennes/Aiseau-Presles/Châtelet) et Montigny-le-Tilleul voient leurs quantités diminuer de - 10 % et - 16 % respectivement, le recyparc de Charleroi II (Ransart) marque une progression de + 1,3 % de ses quantités.

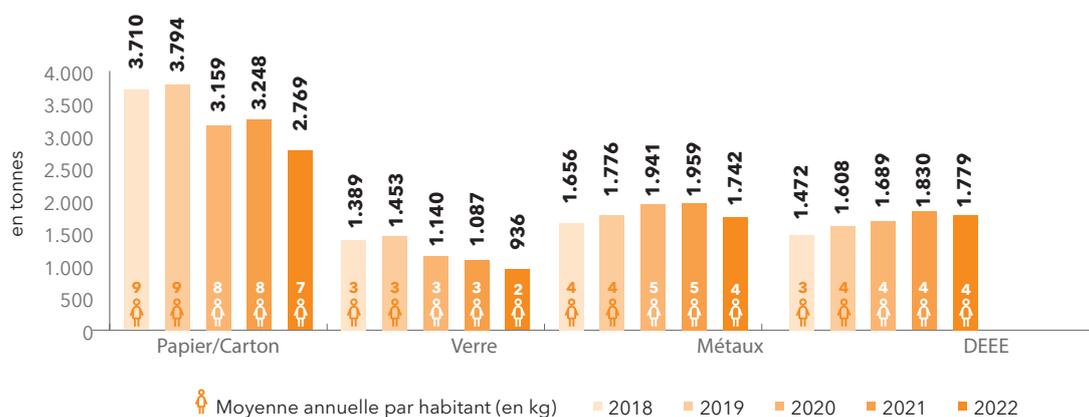
Divers

La catégorie « divers », qui regroupe les huiles végétales, les huiles minérales et les déchets spéciaux des ménages, diminue à 889 tonnes en 2022 (- 84 tonnes ou - 9 %) par rapport à 2021.

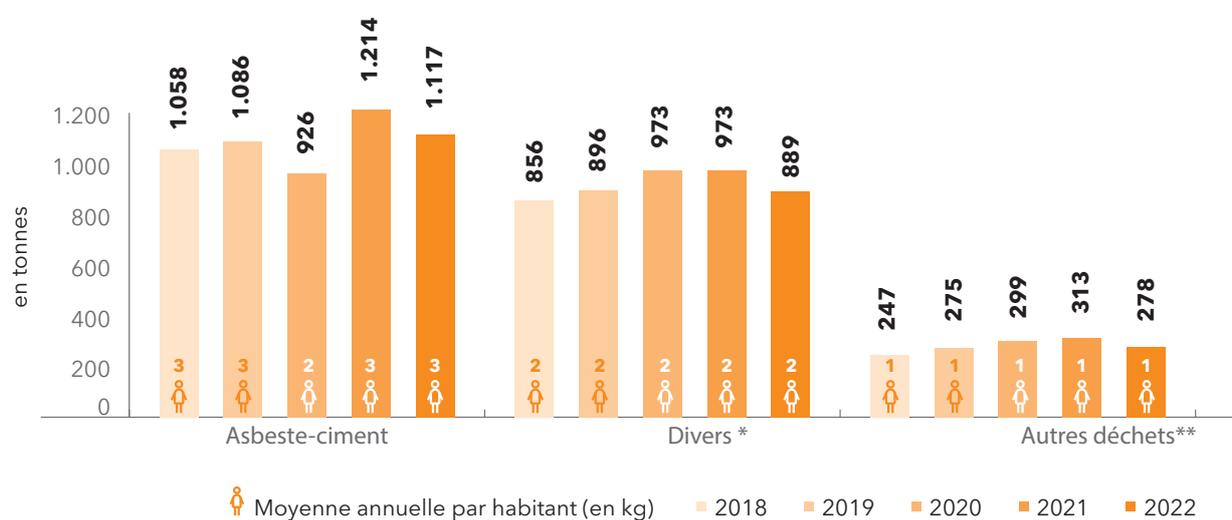
Évolution des quantités d'inertes, d'encombrants/bois/plastiques durs et de déchets verts collectés dans les recyparcs Tibi de 2018 à 2022



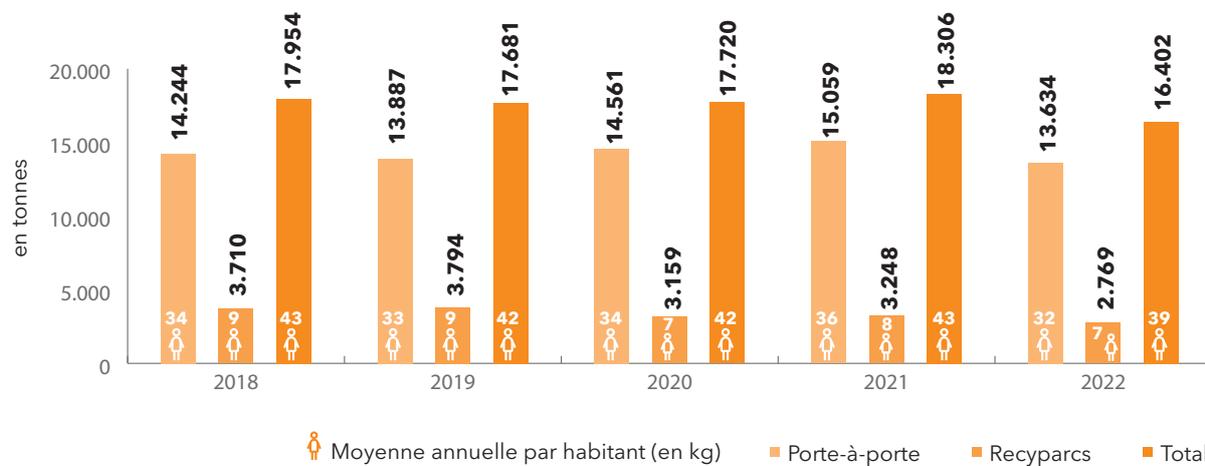
Évolution des quantités de papier/carton, verre, métaux et déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) collectés dans les recyparcs Tibi de 2018 à 2022



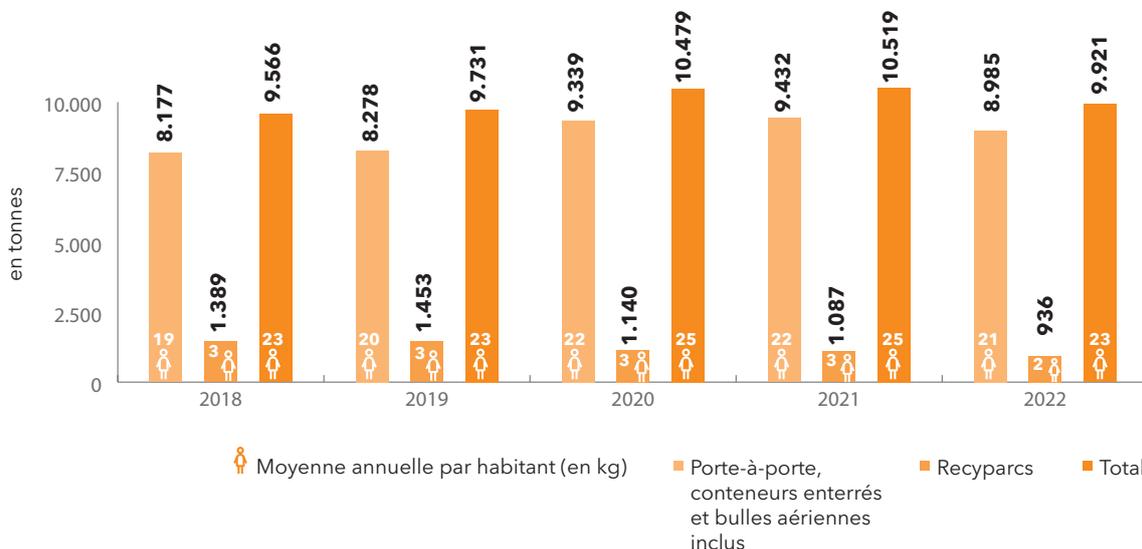
Évolution des quantités d'asbeste-ciment, de déchets divers* (Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales) et d'autres déchets** (pneus, bâches agricoles) collectés dans les recyparcs Tibi de 2018 à 2022



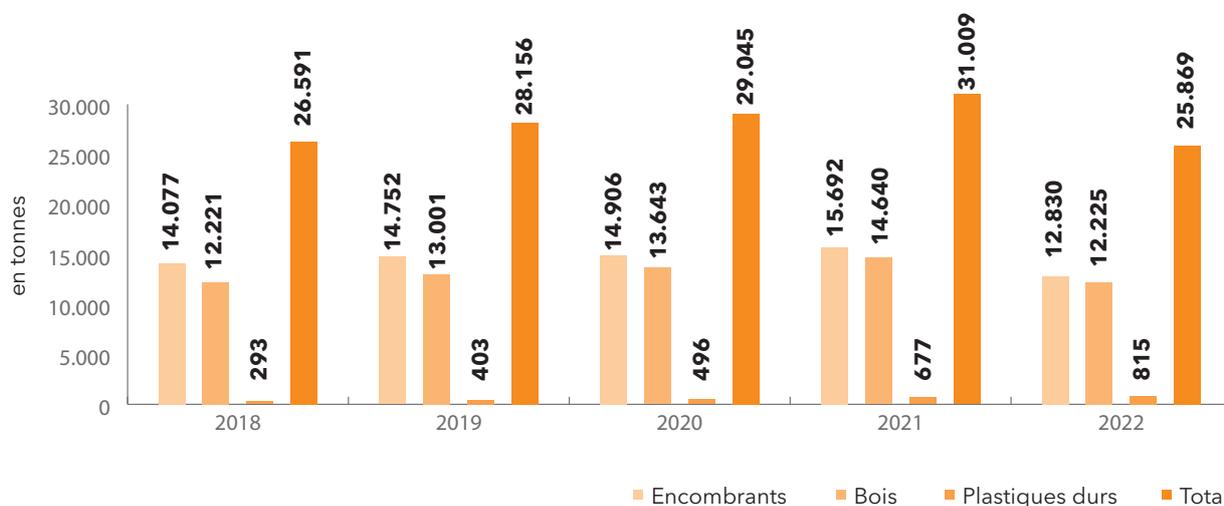
Évolution des quantités de papier/carton collecté en porte-à-porte et dans les recyparcs Tibi de 2018 à 2022



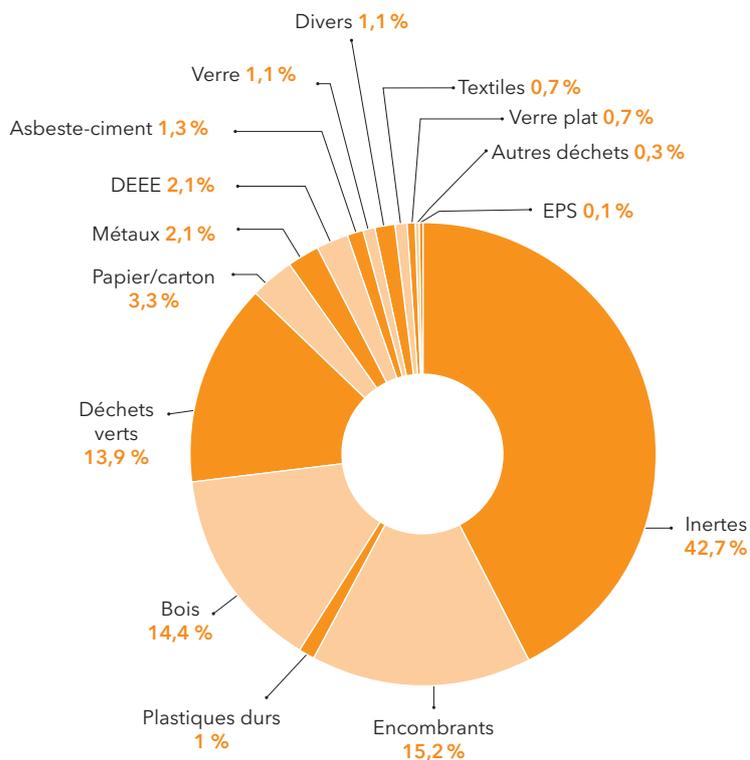
Évolution des quantités de verre collecté en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus, et dans les recyparcs Tibi de 2018 à 2022



Évolution des quantités d'encombrants, de bois et de plastiques durs collectés dans les recyparcs Tibi de 2018 à 2022



Le graphique ci-après reprend la répartition en catégories des déchets collectés dans les recyparcs durant l'année 2022 en pourcentage de poids.



La majorité des apports (73,3 %) concerne les inertes (42,7 %) et la fraction encombrants/bois/plastiques durs (30,6 %) ; si les déchets verts s'y ajoutent, ces trois catégories représentent à elles seules 87,2 % des quantités de déchets déposés dans les recyparcs.

Recyparcs - données 2022

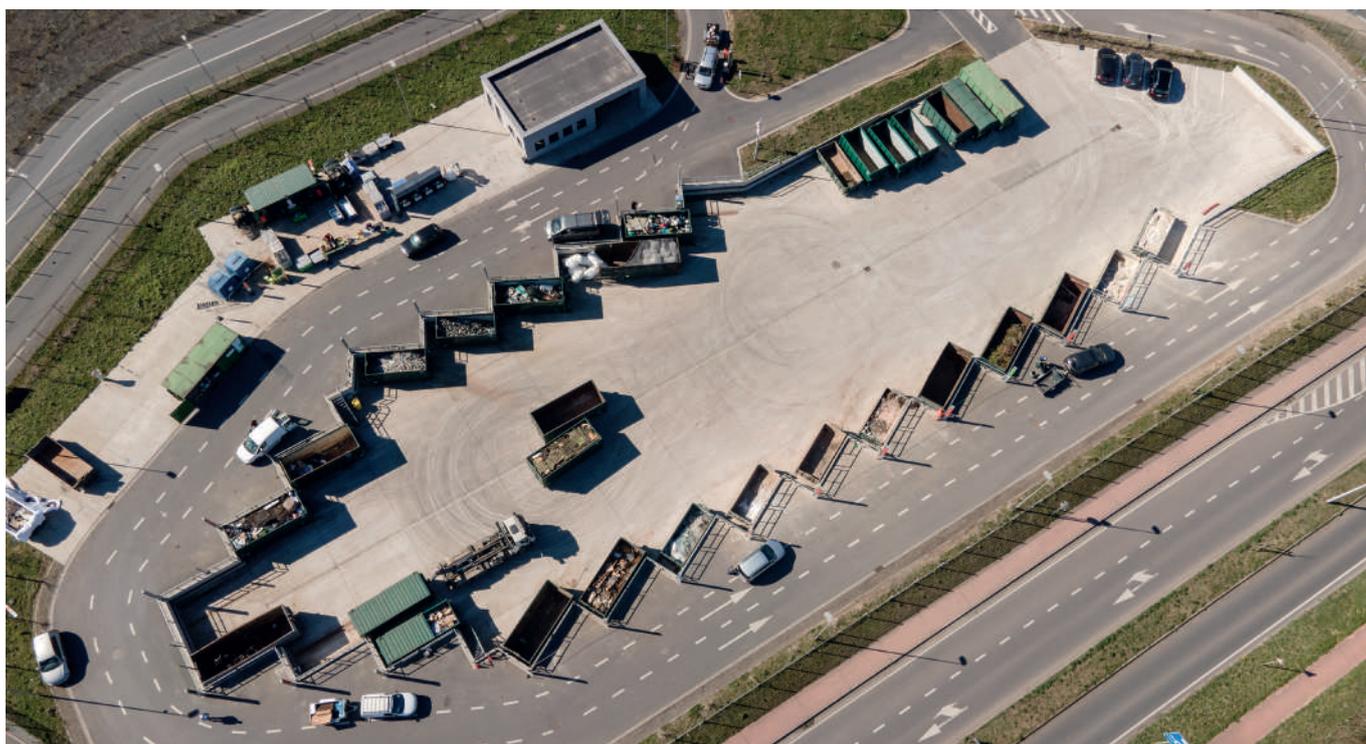
Matière	en T	en kg/an/hab. *
Inertes	36.091	85
Encombrants	12.830	30
Bois	12.225	29
Plastiques durs	815	2
Déchets verts	11.810	28
Papier/carton	2.769	7
DEEE	1.779	4
Métaux	1.742	4
Asbeste-ciment	1.117	3
Verre	936	2
Divers **	889	2
Textiles	600	1,4
Verre plat	592	1,4
Autres déchets ***	278	0,7
EPS	59	0,1
Total	84.530	200

Liège (bouchons)	2,119	0,005
Bougies	1,780	0,004

* : sur base de 422.901 habitants

Divers** : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.

Autres déchets *** : pneus, bâches agricoles.



Collectes par mises à disposition de conteneurs

Situés dans les Communes associées à Tibi, les bénéficiaires de nos services sont essentiellement des administrations, des établissements scolaires, des résidences, des maisons de repos et des associations.

Collectes en conteneurs groupés

Des îlots de tri pour les déchets résiduels et organiques

Tibi, en partenariat avec les Sociétés de Logements Sociaux et les Communes concernées, a répondu à un appel à projets de la Région Wallonne et a installé, dans plusieurs cités de Charleroi et Châtelet, dix-huit îlots comportant chacun 2 conteneurs groupés enterrés : un pour les déchets ménagers résiduels et un pour les déchets organiques.

Dix îlots ont été placés dans cinq cités à Châtelet, et huit îlots dans trois cités à Charleroi. A Châtelet, les utilisateurs concernés ont pu commencer à utiliser les conteneurs groupés dès le 1^{er} janvier 2019 et à Charleroi, l'utilisation de ce nouvel outil de collecte a débuté le 1^{er} novembre 2019.

Cette expérience-pilote a permis de tirer des enseignements précieux sur l'utilisation de ces dispositifs, ainsi que sur les facteurs de succès de ce type de projet.

Charleroi District Créatif

La Ville de Charleroi mène depuis plusieurs années une réflexion de réaménagement de son centre-ville. Parmi différents projets, celui de Charleroi District Créatif vise le réaménagement de plusieurs grands axes de la Ville Haute. Complémentairement à cette réflexion est venue la question du mode de collecte des déchets dans ce centre urbain, où des travaux sont déjà prévus, de manière à en bénéficier pour faciliter l'implémentation de conteneurs enterrés. En effet, le système de collecte par conteneurs à puce individuels ne peut être mis facilement en place dans les centres urbains.

En partenariat avec la Ville de Charleroi et Igretec, Tibi a mené une étude préalable pour définir le nombre de conteneurs groupés nécessaires pour les déchets des 2.500 ménages présents sur la zone concernée ; 33 emplacements ont finalement été retenus dans un périmètre élargi par rapport à celui directement concerné par les travaux de réaménagement. Cet élargissement permet d'implémenter un nouveau mode de collecte des déchets sur un périmètre cohérent (rues ou quartiers entiers). Ces îlots seront composés de 2 à 3 conteneurs afin d'accueillir à terme différentes fractions de déchets historiquement collectées en porte-à-porte : le verre, mais aussi dans une certaine mesure le PMC, le papier/carton et les déchets résiduels ; et ce de façon panachée, d'une part, pour bien répartir les différentes fractions de déchets sur tout le périmètre et d'autre part, afin de répondre de manière cohérente aux besoins des utilisateurs, en visant tout ou

L'implication et le professionnalisme des équipes permettent de répondre de manière adaptée aux demandes formulées en vue de bénéficier de nos services.

partie de ces fractions de déchets.

Avec le support de Fost Plus, organisme agréé en charge de l'obligation de reprise pour les déchets d'emballages ménagers, 24 conteneurs pour le verre ont déjà été installés dans le périmètre élargi du projet d'implémentation, là où les travaux de réaménagement ne sont pas prévus. Ces 24 conteneurs enterrés pour la collecte du verre ont été placés en 9 îlots de tri comportant chacun 2 à 3 conteneurs, en fonction des possibilités techniques liées aux impétrants. Depuis le 1^{er} avril 2019, ces îlots de tri sont mis à la disposition de quelques 1.000 ménages du centre-ville à la place d'une collecte en porte-à-porte. La qualité de tri du verre collecté dans ces conteneurs enterrés est d'un bon niveau, ce qui est encourageant dans la perspective d'un déploiement du tri à d'autres zones géographiques et/ou d'autres fractions.

Dans le cadre d'un appel à projets de la Région Wallonne visant des collectes innovantes, Tibi a d'ailleurs proposé de tester la collecte du PMC en conteneurs enterrés, dans le même périmètre que celui des conteneurs enterrés pour le verre. De cette façon, 4 conteneurs enterrés destinés aux PMC ont été placés en lieu et place de 4 conteneurs destinés au verre et la collecte du PMC a pu commencer dès mars 2020.

Si les résultats de collecte effectuée par ce biais restent encore perfectibles en 2022, notamment du fait de la présence de verre indésirable et problématique dans le flux récolté, près de 5 tonnes de PMC ont cependant pu être collectées et la qualité semble progresser. La présence de verre indique que la distinction entre des bouteilles en verre et des bouteilles en plastique n'est pas respectée par certains citoyens qui utilisent les îlots. Le contexte de la crise sanitaire n'avait en effet pas permis d'organiser les séances d'information qui auraient probablement pu apporter une plus-value à ce projet en améliorant le taux de collecte et la qualité du tri.

Le redémarrage des travaux de réalisation du projet Charleroi District Créatif au courant de l'année 2021 avait permis le placement de 4 îlots, qui accueilleront le verre, mais également dans une certaine mesure le PMC, le papier/carton et les déchets résiduels. Une nouvelle étape a été franchie en 2022 avec la mise en place de 4 nouveaux îlots, ce qui portera, lorsque ces 8 îlots supplémentaires auront été mis en fonction, le nombre d'îlots disponibles à terme à Charleroi District Créatif à un total de 17 îlots.

Collecte du verre en conteneurs enterrés et bulles aériennes

Des conteneurs enterrés, associés à des bulles aériennes, destinés à la collecte du verre, déployés massivement fin 2021, ont permis le démarrage de cette nouvelle collecte en janvier 2022 sur les territoires de Châtelet et de Fleurus ; ces nouveaux outils de collecte ont remplacé la collecte sélective en porte-à-porte de verre mixte par une collecte sélective, par apport volontaire dans les conteneurs enterrés et les bulles aériennes, de verre coloré et

de verre incolore. Le matériel ainsi que la signalétique avaient été pensés pour faciliter le tri correct du verre et pour inciter à l'utilisation respectueuse des conteneurs enterrés et des bulles aériennes ; aucune plainte pour mauvais tri du verre n'a été enregistrée par nos services au cours de cette première année 2022 ; de même, nos équipes sur le terrain ont veillé à entretenir les sites et à assurer les vidanges régulièrement pour éviter tout comportement incivique.

2.3 Le Taxi-Déchets

En 2022, le Taxi-Déchets a procédé à 423 interventions pour une quantité totale de 1.013 m³ de déchets récoltés, soit :

- 351 m³ d'encombrants ;
- 560 m³ de déchets verts ;
- 88 m³ de déchets inertes ;
- 9 m³ d'asbeste-ciment ;
- 5 m³ de DEEE.

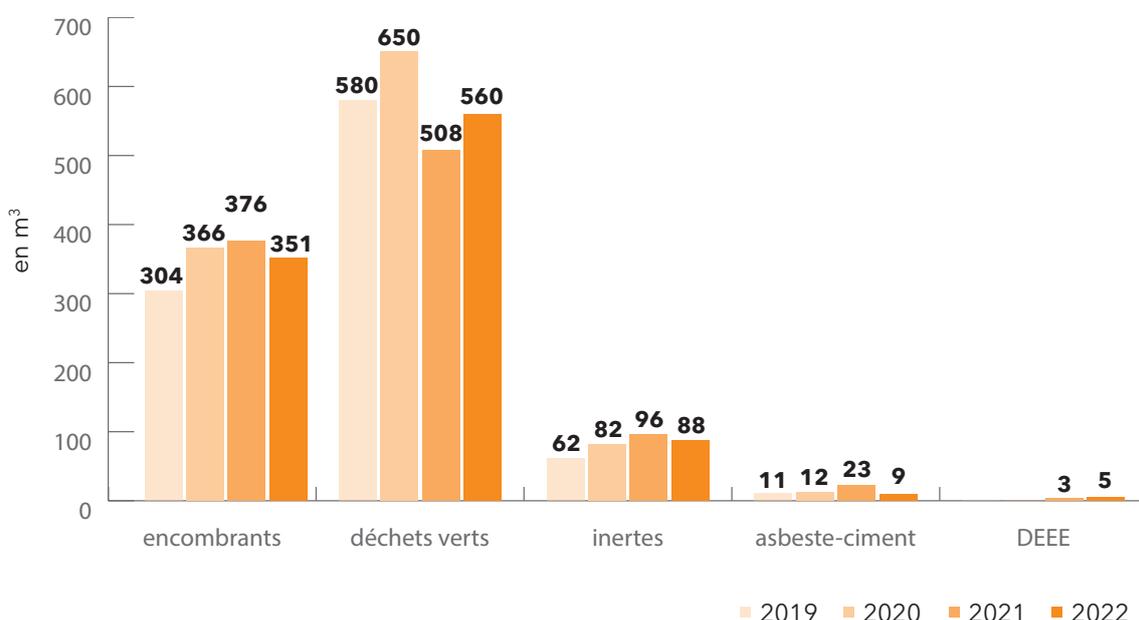
De 2013 à 2019, le nombre d'interventions était en baisse constante à la suite de la mise en place de La Ressourcerie du Val de Sambre (LRVS), qui propose l'enlèvement gratuit d'encombrants à domicile dans 12 des 14 Communes associées de Tibi, à savoir, Aiseau-Presles, Anderlues, Charleroi, Châtelet, Courcelles, Farciennes,

Fleurus, Fontaine-l'Evêque, Gerpinnes, Ham-sur-Heure/Nalines, Les Bons Villers et Montigny-le-Tilleul.

Après une hausse en 2020, liée principalement à la période de fermeture de La Ressourcerie du Val de Sambre et au confinement qui a amené beaucoup de personnes à effectuer du rangement et du nettoyage dans leurs habitations et jardins, le nombre d'interventions repart à la baisse en 2021 et en 2022, tout en restant néanmoins supérieur au nombre d'interventions de 2019.

Compte tenu du nombre limité d'interventions du Taxi-déchets (correspondant à 0,1 % de la population desservie par Tibi), et de la nécessité pour l'Intercommunale de se concentrer sur ses activités principales, le maintien de cette activité sera certainement à analyser.

Interventions du Taxi-Déchets



2.4 L'Unité Propreté Publique

La poursuite de la mutualisation des activités de propreté publique

Depuis le mois de juin 2021, Tibi assure l'ensemble des activités de nettoyage sur le territoire de Charleroi. L'année 2022 a ainsi été la première année complète durant laquelle Tibi a assuré, pour l'ensemble de Charleroi, dans le périmètre délimité par convention avec la Ville, le nettoyage de l'espace public minéral qui consiste en un balayage manuel et mécanisé, en une collecte des dépôts sauvages et en une vidange des corbeilles publiques.

Par ailleurs, à la suite de la décision de son Conseil communal du 19/12/2022, la Commune d'Aiseau-Presles a entériné sa collaboration avec Tibi pour une reprise en deux temps des activités de nettoyage (vidange

des corbeilles publiques et balayage mécanisé en 2023, balayage manuel et enlèvement des dépôts sauvages en 2024), ainsi qu'une collaboration en matière de répression.

Une stabilisation des recrutements

Le personnel de l'Unité Propreté publique s'établit à un peu plus de 140 équivalents temps plein à la fin de l'année 2022. Telles les années précédentes, le secteur d'activités étant propice à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle, l'Unité Propreté Publique continue de collaborer avec divers organismes tels que le CPAS de Charleroi (art.60), le GACEP, la MIREC ou encore des écoles d'enseignement supérieur afin d'accueillir des profils divers.



Les projets pilotes

L'Unité Propreté Publique reste associée à différents projets menés sur le territoire de Tibi.

Le tri « out of home » porte sur l'analyse du tri des déchets dans l'espace public en mettant l'accent sur la fraction PMC. Pour ce faire, Tibi a bénéficié d'un subside de la Wallonie pour l'acquisition de corbeilles de rue dites « intelligentes » fonctionnant à l'énergie solaire ; ces corbeilles sont capables de compresser les déchets et de signaler le taux de remplissage en temps réel aux équipes chargées de la vidange. Ces poubelles ont été testées à Charleroi ainsi qu'à Aiseau-Presles, Chapelle-lez-Herlaimont, Farciennes, Fleurus et Ham-sur-Heure/Nalinnes avec des premiers résultats très encourageants en matière de tri dans l'espace public.

Tibi poursuit également son partenariat avec l'asbl Be WaPP via le projet test d'évaluation d'un indice de propreté, mesuré à l'aide d'une intelligence artificielle. A cette fin, des caméras ont été embarquées sur le toit de véhicules de l'Unité Propreté Publique durant plus de 3 mois pour sillonner les rues de Charleroi. Les débuts sont prometteurs et l'évaluation sera poursuivie en 2023.

Enfin, Tibi collabore toujours avec Fost Plus à l'analyse du contenu des corbeilles publiques pour en évaluer la part de déchets d'emballages pouvant être réinjectée dans la chaîne du recyclage : en 2022, l'analyse effectuée a conclu que près de 20 % du contenu de ces corbeilles publiques est constitué de PMC. Ce premier résultat doit bien entendu être conforté.

Une interface avec les citoyens

L'adresse proprete@tibi.be est accessible à tout citoyen habitant Charleroi désireux de faire part à Tibi d'un problème lié à la propreté publique. Dans cette matière, les compétences et le périmètre de l'espace public couvert sont partagés entre Tibi, la Ville de Charleroi et les autres acteurs publics présents sur le territoire.

Pour l'année 2022, près de 1.400 demandes d'intervention citoyennes concernant Charleroi ont été réceptionnées, analysées et traitées selon leur pertinence par le pôle planification et les équipes opérationnelles de l'Unité Propreté Publique.

En matière de répression des dépôts sauvages, Tibi continue de collaborer activement avec les agents constatateurs de la Ville et les divers inspecteurs de

quartier de la Police de Charleroi à de nombreuses fouilles ayant abouti à la rédaction de procès-verbaux, assortis de la mise à la charge des contrevenants des coûts d'intervention.

De manière générale, Tibi est convaincue que l'amélioration de la propreté d'un espace public passe nécessairement par la réalisation d'actions soutenues et régulières de sensibilisation, de nettoyage, mais également de répression.

Sur base de son expérience et compte tenu du besoin réellement constaté, Tibi a identifié dans le cadre de son Plan Stratégique 2023 - 2025 l'intérêt de proposer un appui aux communes wallonnes qui le souhaitent en matière de répression liée à la salubrité publique.

Sur cette base, l'Assemblée générale du 21/12/2022 a approuvé la création d'un Secteur 3 « répression » ayant pour objectif d'offrir à toute commune wallonne qui le souhaite un appui en matière de répression relative à la salubrité publique.

Dans la continuité de cette décision, l'Intercommunale procédera en 2023 à l'engagement d'agents constatateurs, à leur formation et à leur assermentation dans la perspective de pouvoir offrir cet appui.

La planification des missions

L'année 2022 fut riche d'enseignement. En effet, la reprise des activités normales à la sortie de la crise sanitaire, telles que les festivités, combinée à la gestion intégrale des

activités de nettoyage sur les cinq districts de Charleroi, ont permis de confirmer la pertinence du modèle opérationnel mis en place par l'Unité Propreté Publique.

Comme pour de nombreux secteurs d'activités, l'impact du contexte inflationniste apparu dans le courant du second semestre a influencé les réflexions sur les investissements et sur l'organisation au quotidien du travail afin de maintenir un service de qualité pour l'ensemble des citoyens. En dépit de cette conjoncture difficile, le fruit de ces réflexions a permis à l'Unité Propreté Publique d'assurer un total de plus de 6.000 kilomètres de balayage/désherbage mécanisé en 2022, restant ainsi dans la continuité de l'année précédente. Cette distance, objectivée par des capteurs de fonctionnement installés sur les véhicules, représente plus de quatre fois l'ensemble des voiries communales et régionales de Charleroi.

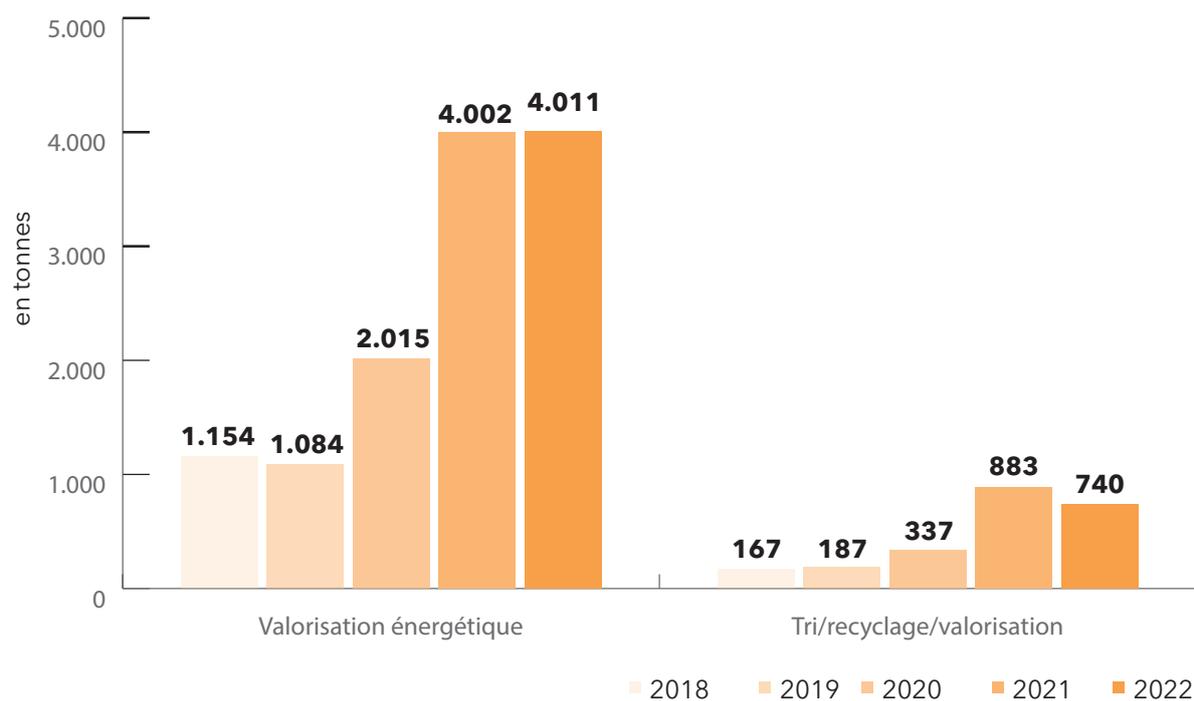
Les chiffres-clés

Le tonnage annuel de déchets collectés résultant du balayage manuel, de la vidange des corbeilles publiques et de la collecte des dépôts sauvages s'est élevé à 4.751 tonnes de déchets toutes fractions confondues pour Charleroi, soit plus de 23 kg par habitant pour l'année 2022. Ce chiffre est constant par rapport à l'année précédente. La fraction de déchets valorisables énergétiquement a atteint 4.011 tonnes, soit 84 %, et la fraction issue du tri/recyclage/valorisation 740 tonnes, soit 16 %. Ces chiffres ne comptabilisent pas le volume des boues du balayage mécanisé dont le poids total s'est fixé pour 2022 à un peu plus de 1.000 tonnes.





Evolution des fractions de déchets collectés de 2018 à 2022





3. RECYCLER

Des filières spécifiques pour tous les déchets



ENSEMBLE,
TRIONS BIEN,
RECYCLONS MIEUX!

Trouvez les bornes à déchets collecter sur
l'application tibi ou sur www.tibi.be



Optimiser les synergies

Afin d'optimiser les synergies entre acteurs de la valorisation des déchets et de favoriser l'émergence de filières actives dans l'économie circulaire, Tibi a développé le concept de « Village du recyclage » sur son site de Couillet. Ce « Village du recyclage » regroupe plusieurs unités de tri et de recyclage des déchets ménagers sur un même espace opérationnel :

- La Ressourcerie du Val de Sambre
- Le Centre de tri de PMC VALTRIS
- Le Centre de tri des textiles de l'asbl TERRE
- Le Centre de transbordement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques RETRIVAL
- Le Centre de recyclage de bouteilles en plastique FILAO



3.1 Les verre, papier/carton et PMC : conventions conclues entre Tibi et Fost Plus

Dans le cadre de l'obligation de reprise des déchets d'emballages, Tibi et Fost Plus ont conclu de nouvelles conventions dont les modalités de collaboration ont été fixées pour la période 2021/2025.

Tibi réalisant en régie les prestations de collecte des déchets d'emballages verre, papier/carton et PMC et de tri des PMC, les coûts à rembourser par Fost Plus doivent être fixés de commun accord, en vue de couvrir le coût réel et complet.

Depuis 2009, les collectes sélectives de verre en porte-à-porte sont remboursées au coût de référence de la collecte par bulles, majoré d'une intervention forfaitaire par habitant. S'agissant des recyparcs, la collecte de verre est remboursée par Fost Plus sur base d'un tarif négocié. La valeur de vente réelle des matériaux « verre » revient à Tibi, Fost Plus facturant à Tibi la valeur de vente moyenne des matériaux obtenue par Fost Plus.

En ce qui concerne le papier/carton, les collectes sélectives en porte-à-porte et en recyparcs sont toutes deux remboursées par Fost Plus sur base d'un tarif négocié. Conformément aux modalités définies dans son nouvel agrément, valable depuis le 01/01/2019, Fost Plus prend en charge 44 % des frais de collecte (ce pourcentage étant défini comme la part « emballages » du papier/carton).

Depuis 2019, Bel Fibres est l'acquéreur du papier/carton. Fost Plus perçoit l'intégralité des recettes relatives à la vente (emballages et non-emballages) et restitue à Tibi la part qui lui revient (non-emballages), à savoir 68 % des recettes.

Enfin, la collecte sélective en porte-à-porte du PMC, ainsi que son tri, sont remboursés par Fost Plus sur base d'un tarif négocié.

3.2 Les différentes filières de recyclage

Le tableau récapitulatif suivant reprend les différentes filières d'évacuation des déchets récoltés en 2022.

Déchets	Mode de traitement	Filière
Encombrants	<ul style="list-style-type: none"> ■ Séparation à la source des déchets dits de plafonnages pour recyclage du gypse ; ■ Tri de la fraction métallique pour recyclage ; ■ Broyage du solde avant valorisation énergétique. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renewi ■ Comet Sambre/Derichbourg ■ UVE de Tibi ou externe
Bois	Valorisation énergétique	BEP Environnement et sous-traitants
Plastiques durs	Tri/recyclage	Bruco Sud (Auvelais)
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	Tri/démontage/dépollution/recyclage/valorisation	Retrival puis filières de Recupel
Inertes	Recyclage/valorisation	Recymex (Farciennes)
Asbeste-ciment	Mise en CET de classe 2	CET d'Hallembaye (via Véolia)
Déchets verts	Compostage	SEDE (Farciennes)
Métaux	Recyclage	Comet Sambre/Derichbourg
Papier/carton	Recyclage	Bel Fibres, avec dépôt chez Euro-Services (Pont-de-Loup)
Verre	Recyclage	Minérale (Lodelinsart)
PMC (emballages Plastiques, emballages Métalliques et Cartons à boissons)	Tri en vue du recyclage	Centre de tri PMC de Tibi, VALTRIS
Piles	Tri/recyclage/valorisation	Bebat
Huiles minérales	Régénération/valorisation	Collecteur agréé désigné par les ICS (Oilco)
Déchets spéciaux des ménages	Recyclage/valorisation/traitements spécifiques	Collecteurs agréés désignés par les ICS (Renewi/Véolia)
Huiles et graisses de cuisine	Recyclage/valorisation	Collecteur agréé désigné par les ICS (Bio-Oil Recycling)
Pneus	Rechapage/recyclage/valorisation	Opérateur désigné par Recytyre, Comet Tyre Recycling à Châtelet
Textiles	Réutilisation/valorisation	Terre asbl (Couillet)
Déchets plastiques : frigolite (EPS)	Recyclage	Pirobouw via Véolia
Verre plat	Recyclage (laine de verre)	Minérale (Lodelinsart)
Liège	Recyclage	« De Vlaspit » asbl
Fonds de bougies	Recyclage	

3.3 Le tri des PMC

Le centre de tri des PMC VALTRIS a été complètement modernisé depuis juin 2021 ; l'année 2022 a ainsi constitué la première année complète pendant laquelle le tri du Nouveau Sac Bleu a été effectué en 14 fractions. VALTRIS veille néanmoins à s'adapter continuellement à l'amélioration du tri. Ainsi, VALTRIS s'est préparé en 2022 afin de pouvoir assurer dès 2023 le tri de deux nouvelles fractions de déchets d'emballages : le PET opaque et les capsules de café et autres boissons.

Le centre de tri fonctionne en 3 pauses, du lundi au vendredi. En novembre 2022, un accord a été conclu avec Fost Plus, ce qui permet de pérenniser la pause de nuit pendant la durée du contrat (qui est de 10 années) ; cette annonce a été accueillie avec satisfaction par les quelques 100 travailleurs du centre, et tout particulièrement par le personnel affecté à la pause de nuit.

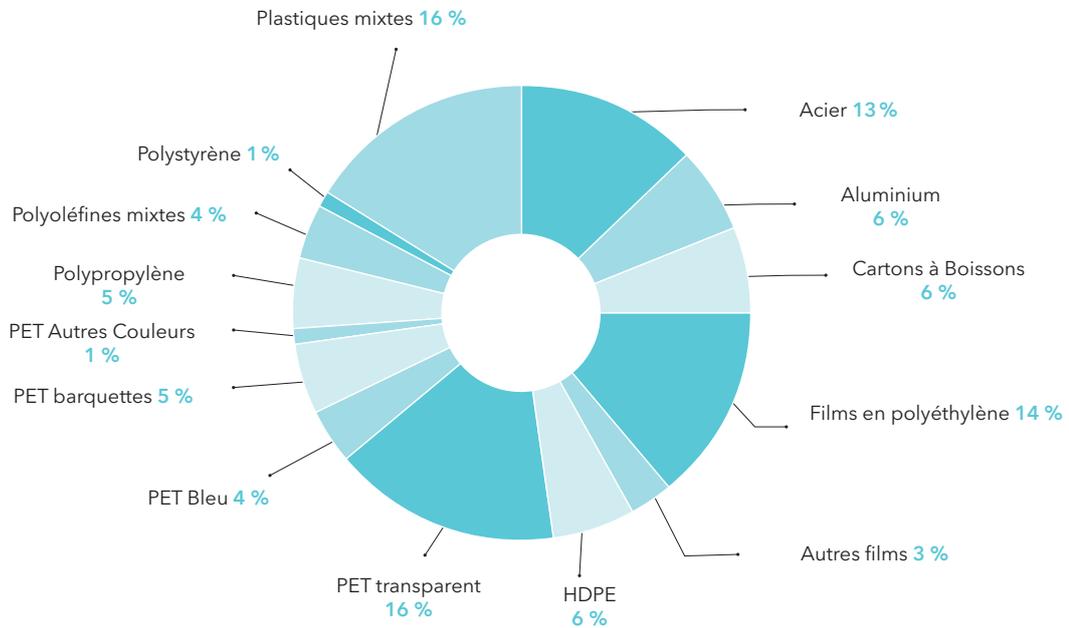
En 2022, VALTRIS a effectué le tri d'un total de 46.566 tonnes de PMC soit une augmentation de 45 % par rapport à 2021. Cela représente la production de nouveau PMC de près d'un ménage wallon sur deux qui a ainsi été triée au sein du centre de tri de VALTRIS. Ce gisement provient de Tibi pour 19 %, de BEP Environnement pour 31 %, d'in BW pour 20 %, d'IDELUX Environnement pour 19 %, de Limburg.net pour 10 % et d'entreprises pour 1 %. Un apport limité à moins de 0,3 % a aussi été réalisé en provenance de la collecte de corbeilles publiques.

Le taux moyen de résidu de VALTRIS (Tibi, in BW et BEP Environnement) est de 15,70 %.



Répartition moyenne des quantités triées de PMC en 2022

La majeure partie est constituée d’emballages en plastique (58%) et d’emballages métalliques (19%).



3.4 Le tri-broyage des encombrants

Au cours de l’année 2022, 9.489 tonnes d’encombrants en provenance des recyparcs et des Communes associées ont été traitées au sein de l’unité de tri-broyage des encombrants ou par des sous-traitants de Tibi, tandis que 4.348 tonnes de déchets encombrants dits de plafonnages faisaient l’objet d’une évacuation directe depuis les recyparcs vers une filière de valorisation matière en vue de la récupération de gypse.

Les pourcentages de valorisation se répartissent comme suit en 2022 :

- Encombrants valorisés énergétiquement : 72,25 % ;
- Encombrants recyclés (plafonnages, métaux et matelas) : 27,75 %.

3.5 La récupération des métaux à l’issue de l’incinération

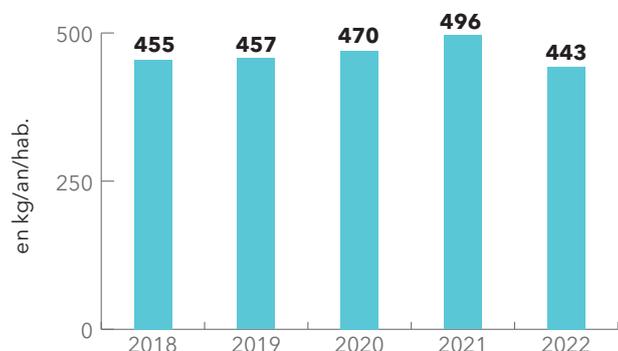
Le tableau ci-contre montre les quantités de métaux sorties de l’installation d’extraction par séparation magnétique des ferrailles des mâchefers de l’Unité de Valorisation Energétique de Tibi depuis 2018.

Année	Tonnage
2018	1.935
2019	1.522
2020	1.488
2021	1.397
2022	1.619

3.6 Les statistiques globales

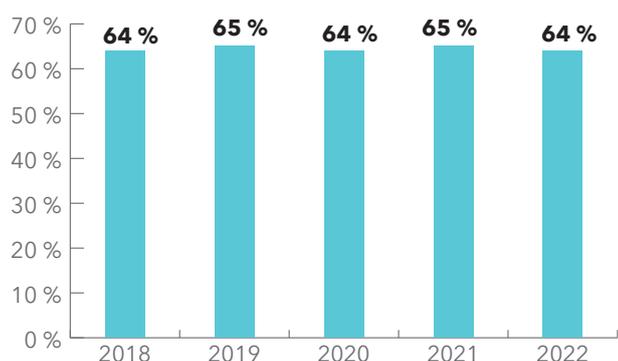
Les indicateurs statistiques comportent 6 graphiques qui permettent de globaliser l'évolution des quantités de déchets gérés par Tibi.

Taux de captation des déchets des ménages en kg/an/habitant



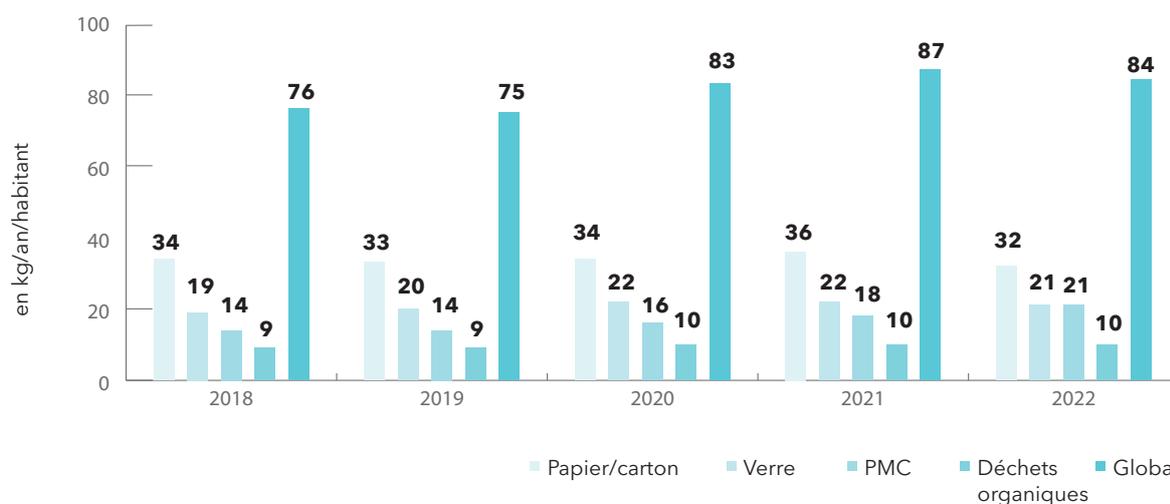
Indicateur n° 1 : évolution des quantités de déchets des ménages collectés en porte-à-porte (sacs, conteneurs à puce et conteneurs groupés des ménages et collectes sélectives, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus) et en recyparcs.

Pourcentage de collecte sélective (porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus, et recyparcs)



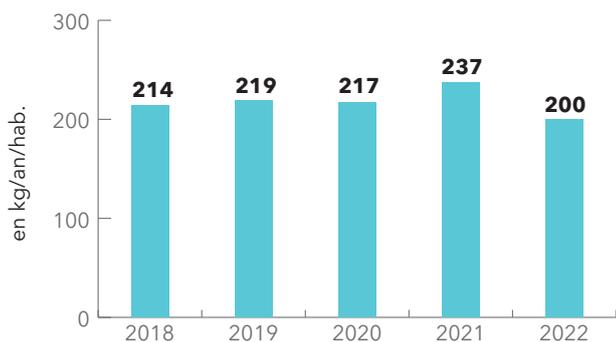
Indicateur n° 2 : évolution du pourcentage de déchets des ménages collectés sélectivement en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus, et en recyparcs.

Taux de captation papier/carton, verre, PMC et déchets organiques en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus (en kg/an/habitant)



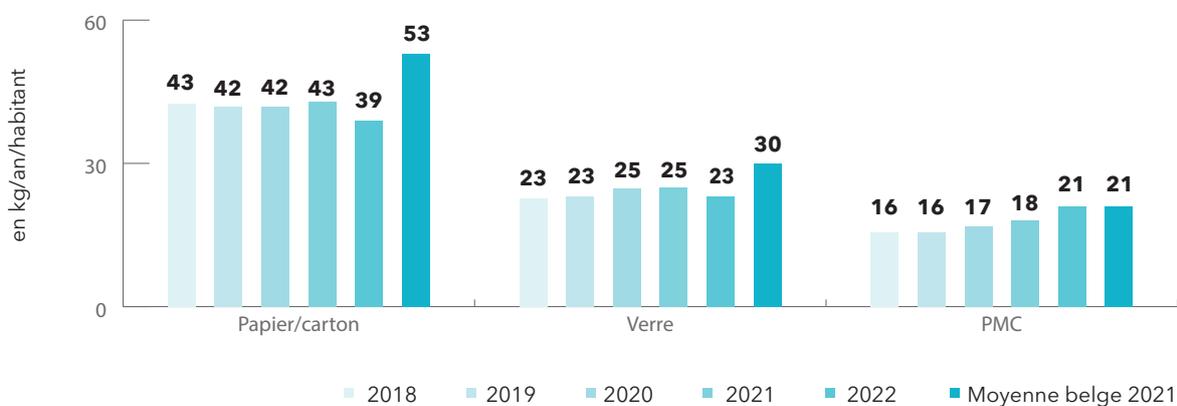
Indicateur n° 3 : évolution des quantités de déchets de papier/carton, de verre, de PMC et des déchets organiques collectés sélectivement en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus.

Taux de récolte en recyparcs en kg/an/habitant



Indicateur n° 4 : évolution des quantités de déchets collectés en recyparcs en kg par an et par habitant.

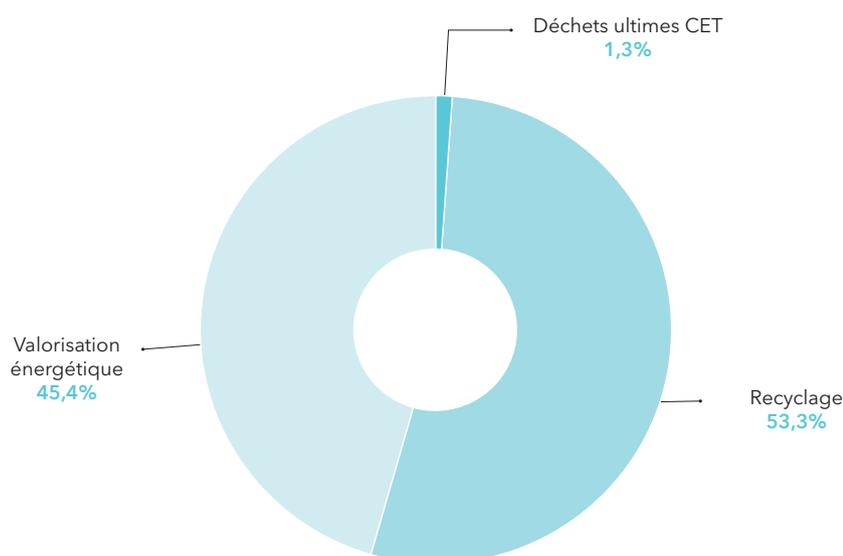
Taux de captation papier/carton, verre et PMC en comparaison à la moyenne belge (en kg/an/habitant)



Indicateur n° 5 : évolution des quantités de déchets de papier/carton, de verre et de PMC collectés sélectivement en porte-à-porte, incluant les conteneurs enterrés, les bulles aériennes et les recyparcs dans la zone Tibi par rapport à la moyenne belge, en kg par an et par habitant.



Déchets des ménages : répartition des filières - 2022



Indicateur n° 6 : tableau de l'ensemble des déchets gérés par Tibi, répartis entre les différentes filières de traitement, en prenant en compte les résidus de traitements.

Le taux de déchets ultimes mis en CET se fixe à 1,3 % en 2022. Ce bon résultat est obtenu grâce à la suppression de la mise en CET des déchets ménagers et des encombrants depuis 2010 ; cette année, l'augmentation de 0,1 % par rapport à 2021 n'est pas due à la hausse des quantités de déchets d'asbeste-ciment mises en CET, puisqu'elles restent stables ; cependant, la part des résidus d'épuration des fumées qui doivent encore suivre une filière d'élimination progresse mathématiquement en 2022 en raison de l'évolution des quantités de déchets valorisés à l'Unité de Valorisation Energétique de Tibi.

Le taux de recyclage progresse encore de quelques dixièmes de pourcents en 2022 par rapport à 2021 pour atteindre 53,3 % ; cette amélioration provient de l'augmentation des PMC, des mâchefers, des ferrailles issues des mâchefers, ainsi que des résidus d'épuration des fumées d'incinération des déchets ménagers envoyés vers des filières de recyclage.

3.7 Le traitement et la valorisation des déchets ménagers en 2022

Déchets ménagers traités et valorisés	110.422 tonnes
Mâchefers produits	18.584 tonnes soit 17 % du poids de DM traités (valorisés en fondation de voiries)
Mitrailles récupérées dans les mâchefers	1.619 tonnes soit 9 % du poids des mâchefers (valorisées en sidérurgie)
Cendres volantes des électrofiltres	1.548 tonnes
Refioms	1.395 tonnes
Boues d'épuration	228 tonnes
Gâteaux des filtres à manches	68 tonnes





4. VALORISER

Valorisation énergétique
des déchets résiduels



Unité de Valorisation Énergétique

Les déchets résiduels des ménages, les fractions à haut pouvoir calorifique des déchets encombrants broyés et les déchets résiduels assimilés ménagers, tels que ceux ramassés lors du nettoyage de la Ville de Charleroi, sont traités par l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Pont-de-Loup. Les déchets sont valorisés dans des fours à une température d'au moins 850°C.

Production d'électricité

La chaleur dégagée par la combustion des déchets permet de transformer de l'eau en vapeur dite surchauffée. Cette vapeur alimente un groupe turboalternateur (GTA) qui va produire de l'électricité. Cette électricité est partiellement consommée par l'UVE pour son fonctionnement (notamment les dispositifs d'épuration des fumées). En effet, notre

UVE est auto-suffisante en électricité. L'électricité excédentaire est injectée sur le réseau pour être distribuée par des fournisseurs d'énergie.

Valorisation du résidu final

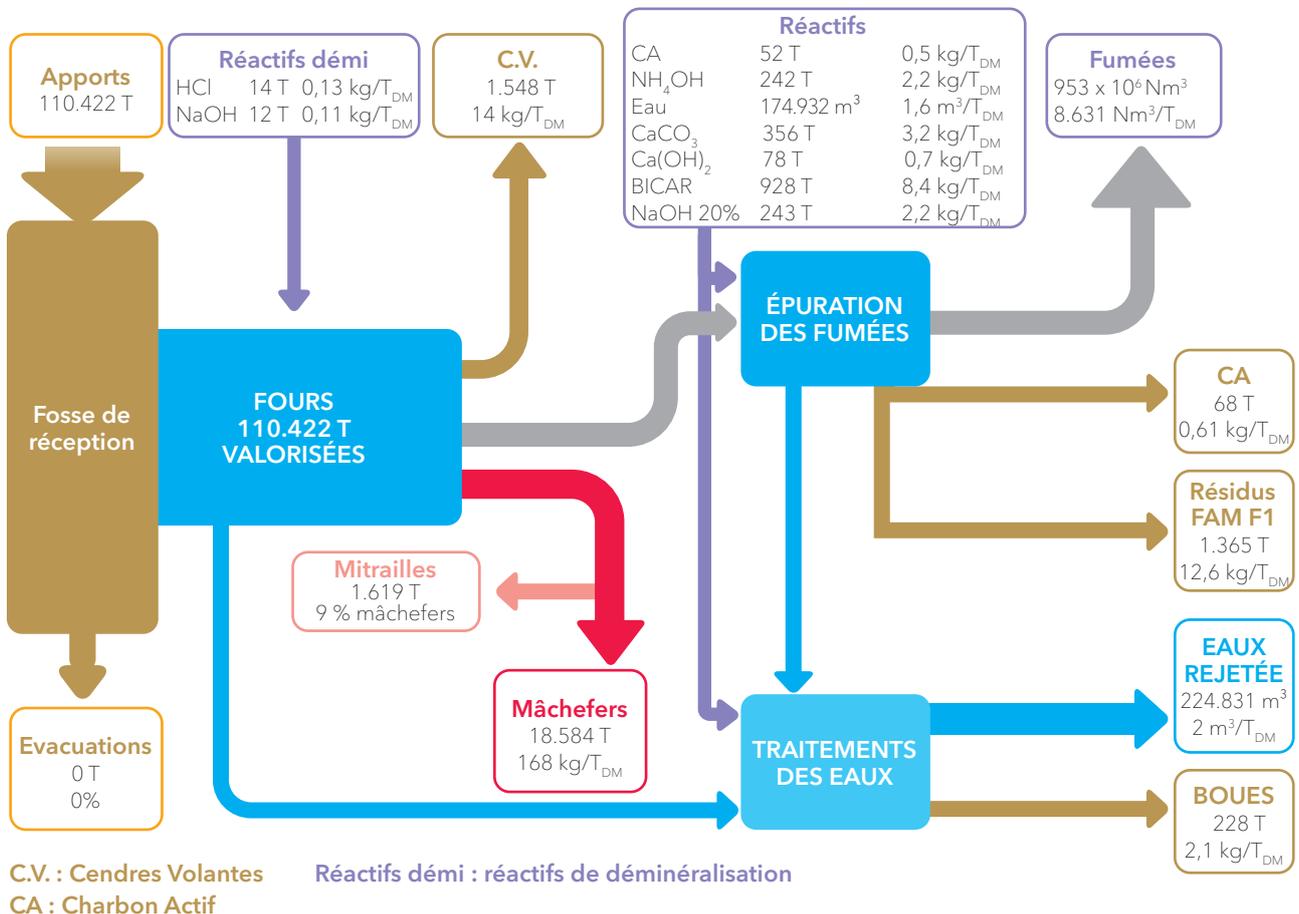
Au terme de la combustion, le résidu solide, appelé mâchefer, est refroidi pour en extraire la fraction métallique ferreuse à l'aide d'un aimant permanent (« overband »). Ces deux produits, les mâchefers et les métaux ferreux, sont collectés séparément par des sous-traitants pour être valorisés. Les fractions métalliques sont recyclées en sidérurgie tandis que les mâchefers sont utilisés en remplacement de matériaux plus nobles, tel que le sable, dans les fondations de voiries ou dans la construction.

4.1 Les faits marquants

Le projet de modernisation de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) s'est officiellement achevé le 20 septembre 2022 à la suite de l'octroi de la réception définitive de l'ensemble du projet. Après la vérification des performances des installations et la garantie

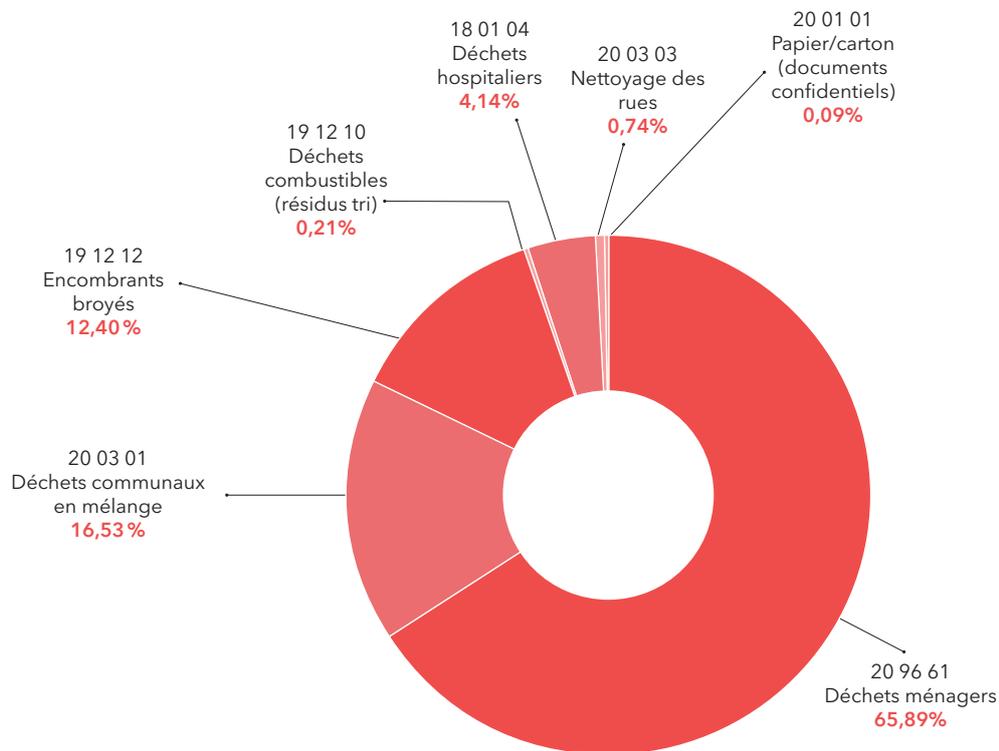
d'un fonctionnement optimal, l'UVE a rencontré des résultats opérationnels jamais atteints auparavant avec, notamment, l'internalisation du traitement de l'ensemble du gisement produit sur le territoire de l'Intercommunale.

4.2 Le diagramme des flux matière et réactifs



4.3 Les flux de déchets

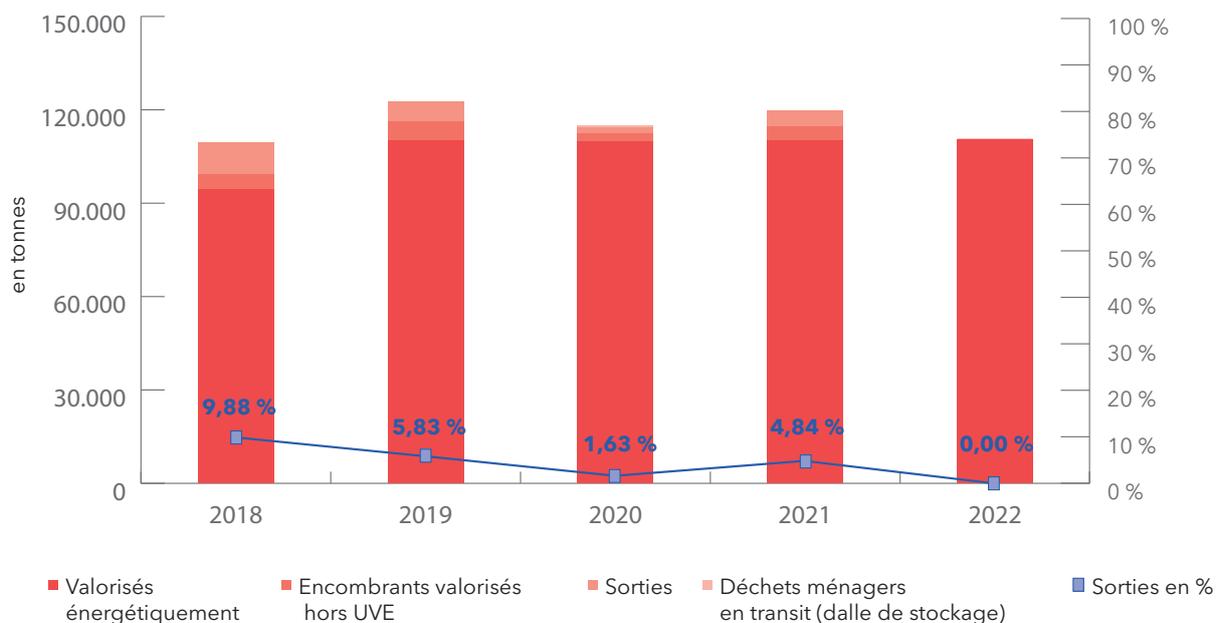
Les apports de déchets en 2022 étaient répartis comme suit :



Déchets excédentaires et encombrants

Lorsque la fosse de stockage des déchets est saturée à la suite d'un arrêt prolongé, programmé ou accidentel d'une ligne de valorisation, les déchets excédentaires sont rechargés en semi-remorques et acheminés vers d'autres centres de traitement. Grâce à l'adaptation des plans de maintenance technique et à l'amélioration continue des processus opérationnels de l'UVE, aucun déchet résiduel, ni encombrant broyé n'a été traité hors de l'UVE en 2022. L'ensemble du gisement de déchets résiduels produits sur la zone Tibi a ainsi été traité par l'UVE.

Année	Apports	Sorties	Valorisés énergétiquement	Encombrants (broyés et non broyés) valorisés hors UVE	Déchets ménagers en transit (dalle de stockage)	Unité
2018	104.628	10.338	94.290	5.398	0,96	tonnes
2019	110.184	6.428	103.755	5.928	75	tonnes
2020	109.821	1.789	108.032	2.588	735	tonnes
2021	109.966	5.321	104.644	4.862	479	tonnes
2022	110.422	0	110.422	277	0	tonnes



4.4 Les produits valorisés

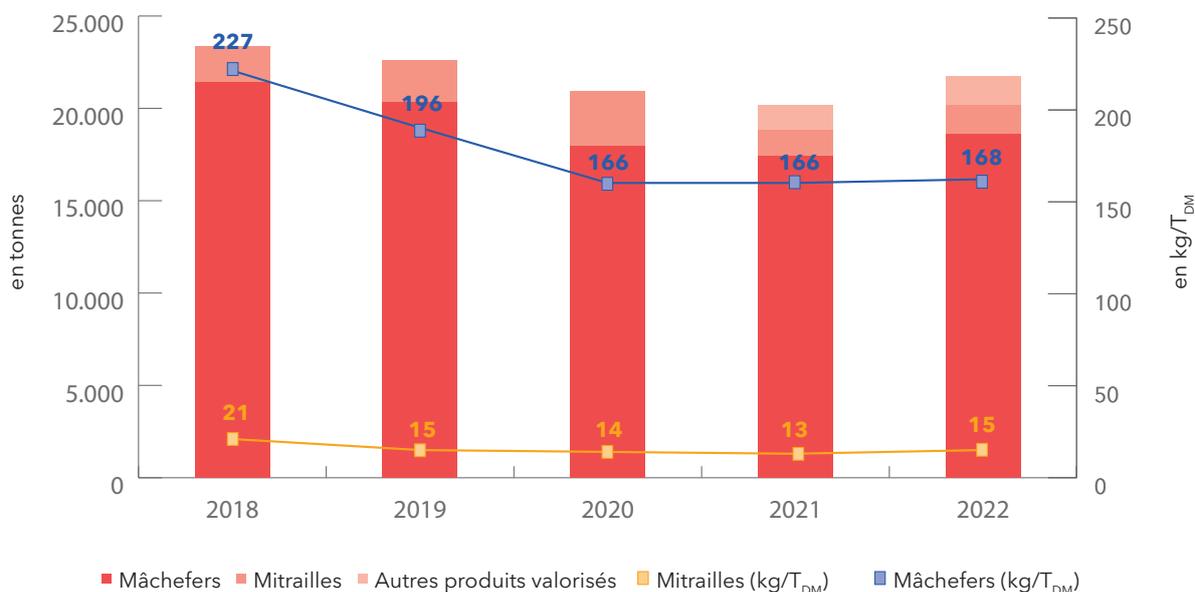
Année	Mâchefers	Mitrailles	Autres produits valorisés	Unité
2018	21.425	1.935	0	tonnes
2019	20.310	1.522	776	tonnes
2020	17.957	1.488	1.460	tonnes
2021	17.418	1.397	1.361	tonnes
2022	18.584	1.619	1.563	tonnes

L'ensemble des (sous-)produits valorisés, indépendamment de la valorisation énergétique, représente en 2022 près de 20 % des déchets traités.

En 2022, en plus des mâchefers et des mitrailles récupérées à l'UVE, 1.563 tonnes d'autres produits, se composant majoritairement de cendres volantes, ont pu également trouver une filière de valorisation dédiée.

La quantité de mâchefers produits par l'UVE est stable par rapport à l'année précédente. Cette stabilité est le reflet de la prise en main correcte des équipements de la nouvelle ligne 1, en service depuis la fin de l'année 2019.

Evolution sur 5 ans

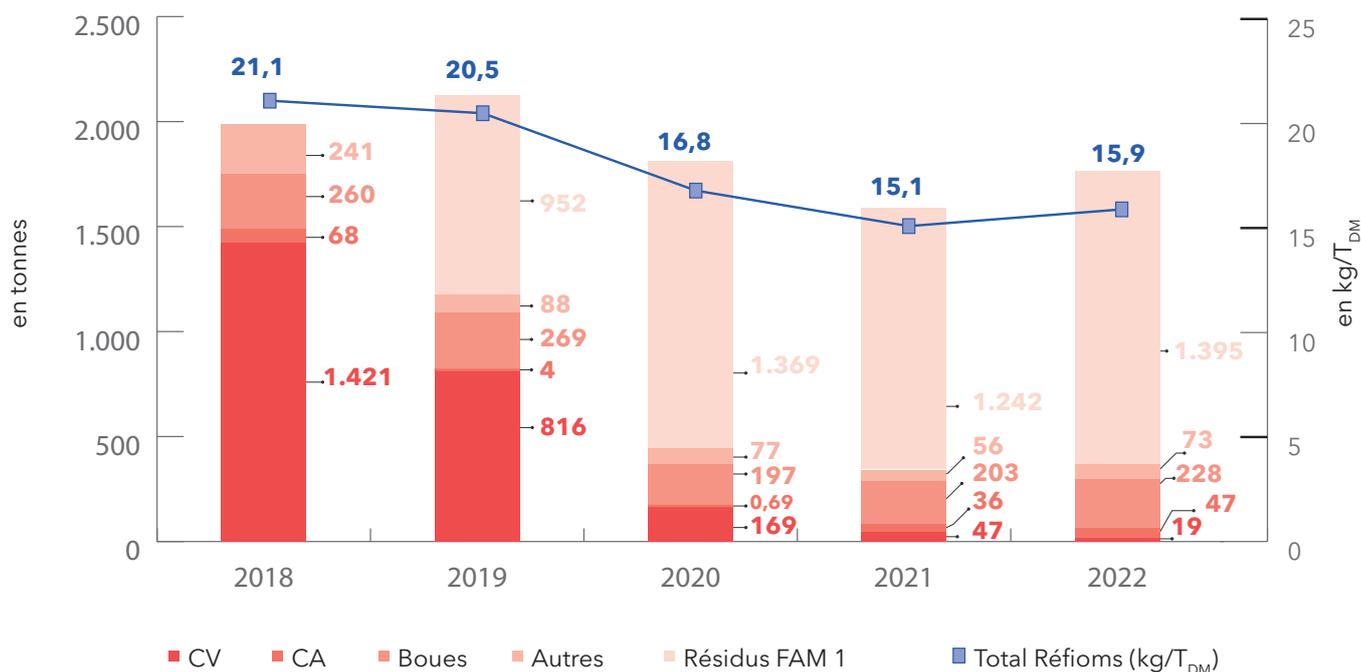


4.5 Les Réfioms*

L'ensemble des sous-produits non valorisés représente globalement 1,6 % des déchets traités par l'UVE en 2022.

Evolution sur 5 ans

Année	Cendres Volantes (CV)	Charbon Actif (CA)	Boues	Résidus Filtre à Manches de la ligne 1 (FAM 1)	Autres	Unité
2018	1.421	68	260		241	tonnes
2019	816	4	269	952	88	tonnes
2020	169	0,69	197	1.369	77	tonnes
2021	47	36	203	1.242	56	tonnes
2022	19	47	228	1.395	73	tonnes



Le taux de Réfioms non valorisés se stabilise depuis le démarrage de la nouvelle ligne 1. En effet, la mise en service du nouveau traitement des fumées ainsi que la recherche continue de nouvelles filières de valorisation, notamment des cendres volantes et d'une partie du charbon actif, a permis de maintenir un taux de Réfioms non valorisés stable, rapporté à la tonne de déchets traités.

*Résidus d'épuration des fumées d'incinération des déchets ménagers.

4.6 L'analyse des rejets

Rejets atmosphériques

En sortie de ligne de valorisation, les substances indésirables contenues dans les fumées sont captées par le traitement de fumées. La concentration résiduelle de différents paramètres est monitorée en continu. La surveillance porte sur :

- les poussières totales ;
- les acides chlorhydrique (HCl) et fluorhydrique (HF) ;
- le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x), l'ammoniac (NH₃) ;
- le monoxyde de carbone (CO) ;
- le carbone organique total (COT).

Campagnes ponctuelles

En plus des mesures en continu des rejets atmosphériques, deux campagnes de mesures sont réalisées pour chaque ligne de valorisation par un laboratoire agréé. En 2022, la mission a été confiée à SGS Belgium. Durant ces campagnes de mesures, des paramètres complémentaires sont contrôlés, tels que le mercure, le cadmium ou d'autres métaux lourds.

Le tableau suivant illustre les résultats obtenus lors de ces périodes de prélèvement, en comparaison avec les normes de l'Arrêté du Gouvernement Wallon régissant les rejets atmosphériques des UVE.

L'année 2022 montre un respect des normes d'émissions sur les lignes 1 et 2 de l'UVE de Pont-de-Loup au cours des deux campagnes semestrielles.

Polluants	Four 1		Four 2		Normes				
	Concentrations en mg/Nm ³ 11% O ₂ gaz secs						Moyenne 1/2 h	Moyenne journalière	Ponctuelles
	S1 L1	S2 L1	S1 L2	S2 L2					
Poussières	< 0,4	1	< 0,6	< 1,6	20	5			
HCl	2,8	4,8	2	0,47	50	8			
HF	0,093	0,076	< 0,055	< 0,084	2	1			
SO ₂	4,2	6,3	< 6	0,22	150	40			
NO _x	85	79,7	76,2	88	300	100			
COT	< 0,8	1,3	< 1,5	2,3	20	10			
CO	6,8	8,7	7,5	11,1	100	30			
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V	0,13	0,038	0,028	0,088	-	-	0,5		
Cd+Tl	0,0031	< 0,0054	0,003	< 0,0066	-	-	0,03		
Hg	0,0023	0,005	0,00038	0,001	-	-	0,05		
NH ₃	0,043	< 0,15	0,57	0,67	-	-	10		

Prélèvements en continu des dioxines :

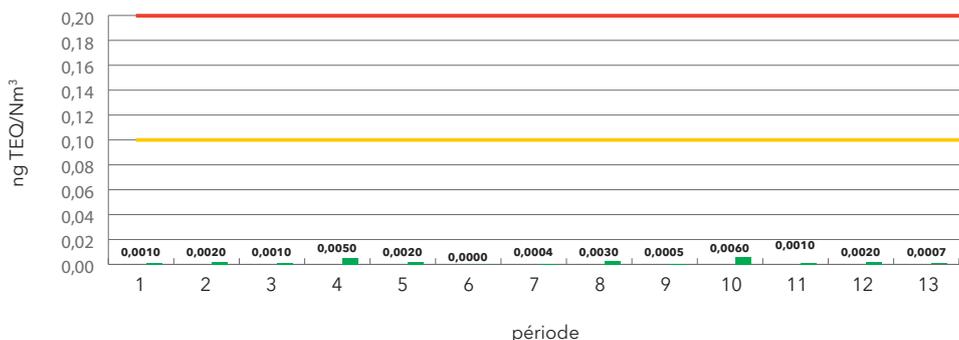
Pour contrôler le respect de la norme d'émission, la Région wallonne a signé une convention prévoyant un système de prélèvement d'échantillons de fumées en continu avec toutes les Intercommunales gérant des unités de valorisation énergétique de déchets ménagers.

Résultats On-Line : <http://environnement.wallonie.be/data/air/dioxines/menu/menu.htm>

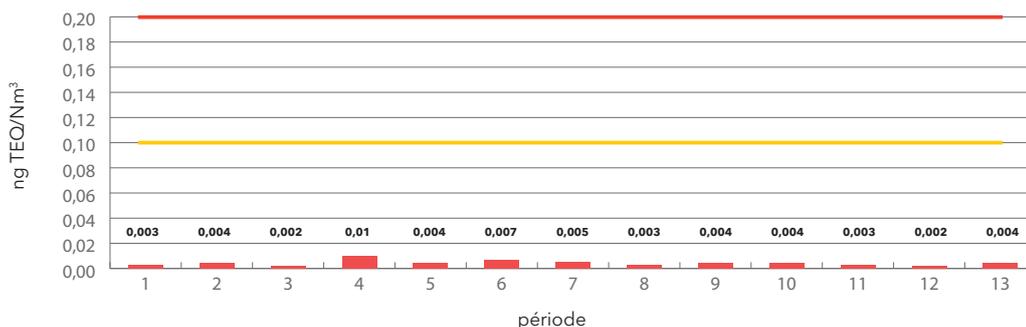
Le lien ci-dessus est donné à titre indicatif. Tibi n'est pas responsable des modifications des sites Internet cités qui annuleraient leur fonctionnement.

L'année 2022 montre un fonctionnement sans aucun dépassement (seuil limite à 0,199 ng/Nm³) en dioxines pour les lignes 1 et 2.

Four 1



Four 2



Rejets des eaux usées

Conformément aux conditions d'exploitation autorisées, les eaux usées en provenance de l'Unité de Valorisation Énergétique sont déversées en eaux de surface pour tous les points, à l'exception du point 8 qui se rejette en égout public. Les eaux usées dites « industrielles » sont traitées avant rejet.

Des contrôles multiples et réguliers de divers paramètres permettent d'évaluer le bon fonctionnement des installations et le respect des conditions de rejet.

Le pH et la température sont suivis en continu, tandis que la teneur en matières en suspension et la DCO (Demande Chimique en Oxygène) sont surveillées quotidiennement. Par ailleurs, un laboratoire agréé, le Cebedeau, vient chaque semaine mesurer les concentrations en chlorures et en sulfates. Ces mesures fréquentes sont complétées par des analyses mensuelles et semestrielles effectuées par ce même laboratoire agréé.

Paramètres mensuels (rejet 5)

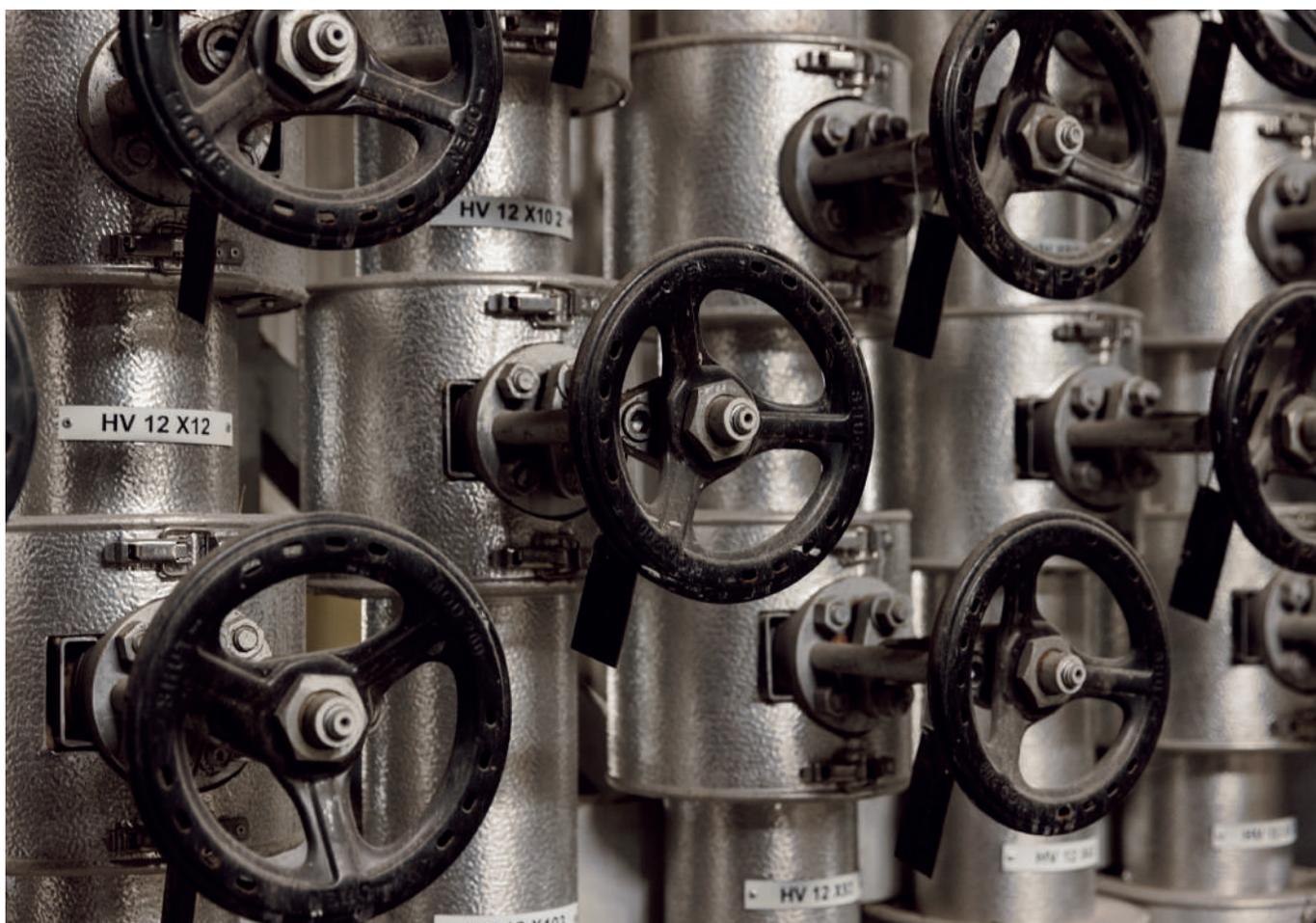
Paramètre mesuré	Unité	Valeur limite	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Conductivité	µS/cm	-	4 570,00	4 200,00	3 950,00	2 100,00	1 270,00	3 700,00
MES	[mg/l]	88,00	7,00	14,00	9,00	27,00	24,00	14,00
DCO	[mg/l]	170,00	17,00	35,00	40,00	26,00	42,00	26,00
DCO décantée 2h	[mg/l]	44,00	17,00	35,00	39,00	19,00	32,00	23,00
Hg	[mg/l]	0,0101	0,0020	0,0027	0,0003	0,0001	0,0008	0,0065
Cd	[mg/l]	0,0502	0,0040	0,0039	0,0094	0,0005	0,0022	0,0006
As	[mg/l]	0,1540	< 0,0010	0,0040	0,0040	< 0,0010	0,0010	< 0,0010
Cr	[mg/l]	0,5010	0,0010	< 0,0010	0,0020	0,0110	< 0,0010	0,0020
TI	[mg/l]	0,0550	< 0,0050	< 0,0050	< 0,0050	< 0,0050	< 0,0050	< 0,0050
Ni	[mg/l]	0,5010	< 0,0010	0,0050	0,0030	< 0,0010	0,0090	0,0030
Cu	[mg/l]	0,5020	0,0090	0,0040	0,0070	0,0050	0,0100	0,0060
Pb	[mg/l]	0,1010	0,0120	0,0160	0,0530	0,0040	0,0480	0,0070
Zn	[mg/l]	1,05	0,200	0,05	0,1400	0,1100	0,1800	< 0,05000
Chlorures	[mg/l]	6 040,40	2 022,00	1 632,20	2 278,50	550,00	344,40	1 156,40
Sulfates	[mg/l]	532,00	306,00	289,00	284,00	119,00	83,00	252,00

Paramètre mesuré	Unité	Valeur limite	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Conductivité	µS/cm	-	4 080,00	5 040,00	4 210,00	4 780,00	4 130,00	1 700,00
MES	[mg/l]	88,00	5,00	9,00	12,00	18,00	13,00	12,00
DCO	[mg/l]	170,00	33,00	25,00	29,00	32,00	34,00	25,00
DCO décantée 2h	[mg/l]	44,00	29,00	23,00	23,00	31,00	27,00	20,00
Hg	[mg/l]	0,0101	0,0005	0,0040	0,0010	0,0020	0,0002	0,0035
Cd	[mg/l]	0,0502	0,0004	0,0026	0,0014	0,0051	0,0015	0,0012
As	[mg/l]	0,1540	0,0160	< 0,0010	0,0030	< 0,0010	0,0080	0,0040
Cr	[mg/l]	0,5010	< 0,0010	0,0020	0,0050	0,0060	< 0,0010	0,0050
TI	[mg/l]	0,0550	0,0160	< 0,0050	< 0,0050	< 0,0050	< 0,0050	< 0,0050
Ni	[mg/l]	0,5010	0,0020	0,0020	0,0060	0,0030	0,0070	0,0090
Cu	[mg/l]	0,5020	0,0030	0,0050	0,0020	0,0020	0,0030	0,0040
Pb	[mg/l]	0,1010	0,0020	0,0310	0,0130	0,0210	0,0070	0,0060
Zn	[mg/l]	1,05	< 0,0500	< 0,0500	0,0500	< 0,0500	< 0,0500	0,0600
Chlorures	[mg/l]	6 040,40	1 883,10	1 404,70	200,00	1 223,30	1 416,80	438,90
Sulfates	[mg/l]	532,00	315,00	245,00	56,00	316,00	223,00	151,00

Paramètres semestriels (rejet 5)

Paramètre mesuré	Unité	Valeur limite	Février	Octobre
Matières sédimentables	[ml/l]	0,60	0,10	0,40
DBO5	[mg/l]	35,00	< 5,00	< 5,00
Hydrocarbures apo- laires au CCl ₄	[mg/l]	5,10	< 0,10	< 0,10
Détergents totaux	[mg/l]	3,06	0,17	0,33
Phase	-	Non	Non	Non
Température	[°C]	40,10	15,10	21,50
pH	-	6,5<pH<9	8,00	7,30
PCB & PCT	[mg/l]	0,27	< 0,27	< 0,27
Dioxines	[ng TEQ / l]	0,3033	0,01580	0,00347

Durant l'année 2022, aucun dépassement des valeurs limites n'a été constaté. Si jamais cela avait été le cas, chaque écart à la norme aurait été notifié au Département de la Police et des Contrôles du SPW et un plan d'actions aurait été mis en place pour remédier au dépassement.

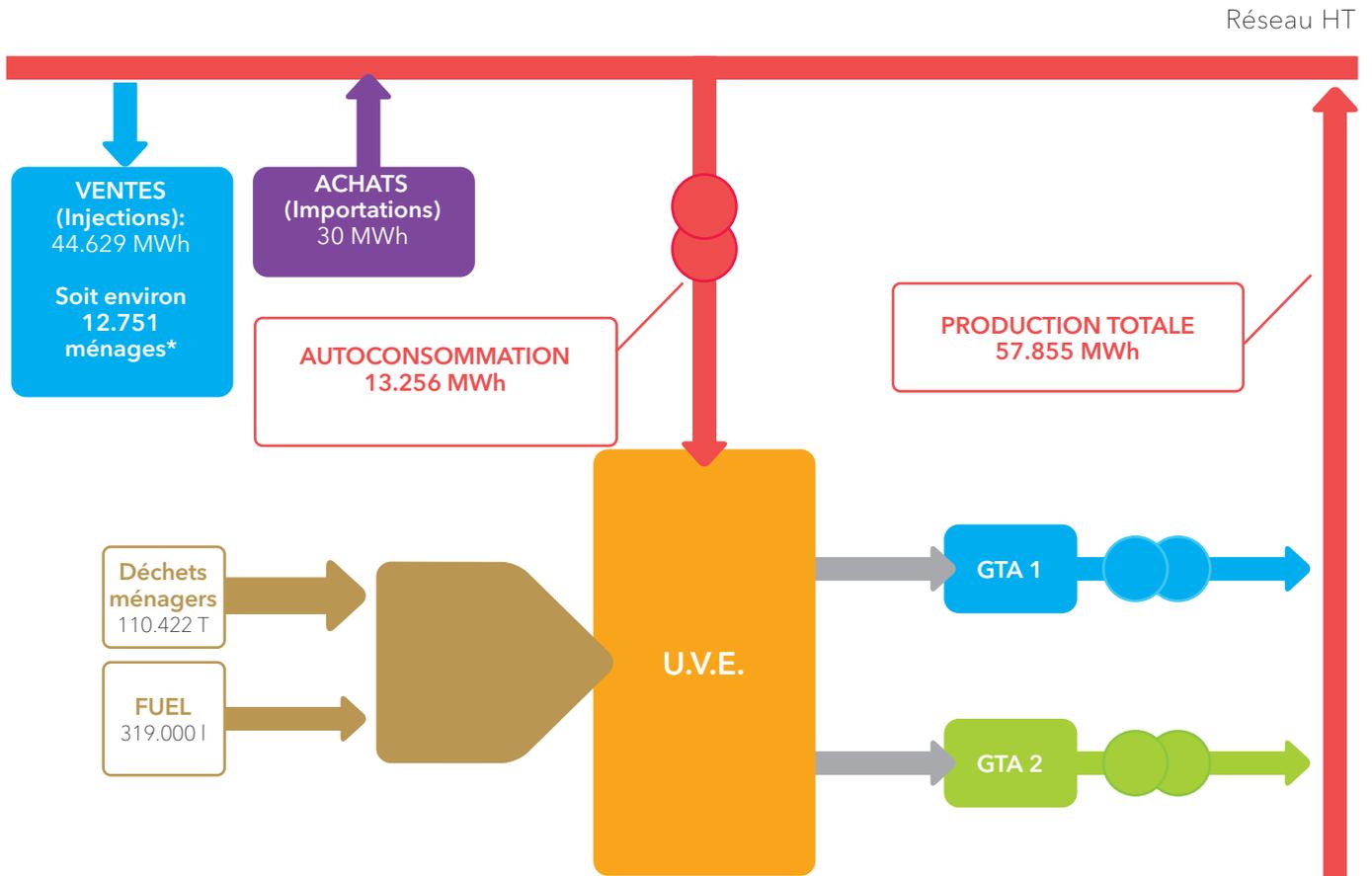


4.7 Le bilan énergétique en 2022

En 2022, l'UVE a produit l'équivalent de 57.855 MWh dont 44.629 MWh ont été réinjectés sur le réseau électrique. La différence entre ces deux chiffres, soit 13.226 MWh, correspond à l'électricité utilisée par l'UVE pour son fonctionnement propre.

En 2022, la production d'électricité a été plus

importante que l'année précédente ; ce résultat favorable doit être souligné ; en effet, la turbine du groupe turbo-alternateur (GTA) 2 a subi une succession de contraintes techniques, résolues malgré les difficultés ; l'amélioration de la disponibilité du four 2 est intervenue favorablement, ce qui explique le résultat.



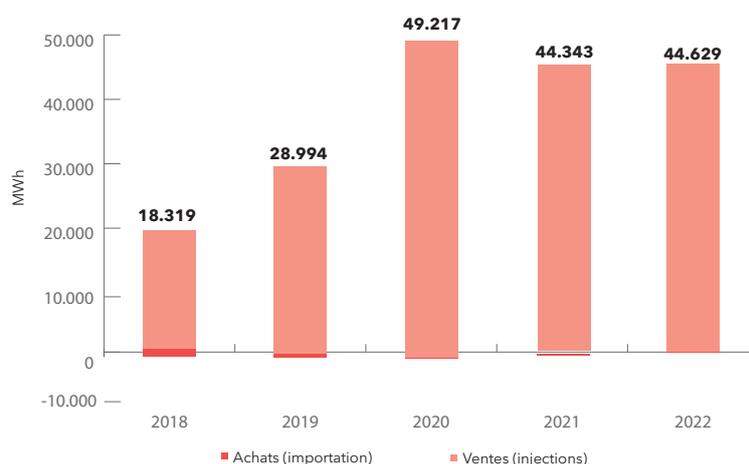
*Sur base d'une consommation annuelle de 3.500 kWh.



Production et échanges électriques

Année	ACHATS (importations)	VENTES (injections)	PRODUCTIONS	Unité
2018	-1.110	18.319	27.674	MWh
2019	-545	28.994	*	MWh
2020	-25	49.217	59.485	MWh
2021	-187	44.343	56.040	MWh
2022	-30	44.629	57.855	MWh

(*) donnée non disponible suite au changement de la cabine électrique « C1 » dans le cadre des travaux de modernisation



4.8 Le Comité d'accompagnement des riverains

En 2022, Tibi a bien entendu continué à informer les riverains et l'administration de manière proactive dès

que la situation l'a nécessité. Il n'y a pas eu de réunion du Comité d'accompagnement des riverains.

4.9 Le Système de Management Environnemental

De manière générale, Tibi tient à poursuivre sa logique d'amélioration continue des performances environnementales de l'UVE au travers de sa certification EMAS.

Chaque année, le Système de Management Environnemental mis en place sur le site du Port de la Praye est audité par un vérificateur externe.

L'audit de certification s'est déroulé les 23 et 24 juin, ainsi que le 15 juillet 2022. Cette année encore, les aspects réglementaires sont maîtrisés (respect de la législation garanti par la mise en œuvre de procédures dont l'efficacité est régulièrement évaluée) et l'UVE a été recertifiée.

Les aspects significatifs prioritaires ont été identifiés sur base d'une analyse de risques et traduits sous forme d'objectifs planifiés dans le programme environnemental. Ayant pour but de réduire ou de mieux maîtriser ces aspects significatifs, chaque objectif a fait l'objet d'un programme d'actions, chacune d'elles étant prise en charge par une personne responsable.

Chaque année, Tibi publie sa déclaration environnementale, celle-ci est téléchargeable sur le site internet de Tibi (www.tibi.be - <http://tibi.be/publications.htm>) dans la rubrique consacrée à EMAS.



5. ADMINISTRER

Ensemble vers l'excellence



ivama

3a

Fédérer nos parties prenantes

L'Intercommunale fédère ses parties prenantes en développant une stratégie gagnante, tout en orientant l'amélioration continue de ses services en faveur de la satisfaction des bénéficiaires de ses services et en diffusant une communication positive, transparente et cohérente.

S'appuyer sur nos atouts !

Nos plus grands atouts relèvent incontestablement de notre personnel par son expertise, sa réactivité, sa faculté d'adaptation, sa flexibilité, sa créativité, son agilité ainsi que son enthousiasme à se réinventer chaque jour.

5.1 Les Ressources Humaines

La réflexion relative à la création de l'école de formation à nos métiers s'est poursuivie en 2022 avec l'ajout d'une formation pour le personnel des recyparcs. Le volet sécurité de cette école était déjà une réalité : les cours de secourisme, d'utilisation des extincteurs, d'analyse d'accidents par arbre des causes et les formations spécifiques à la gestion de l'asbestose ont tous été internalisés. Cette offre de cours disponibles est amenée à s'étendre progressivement en fonction des besoins et de la disponibilité de formateurs en interne. Au-delà de l'enthousiasme des collaborateurs face à ces formations sur mesure, c'est également l'occasion de valoriser notre personnel formateur et référent.

Le déploiement d'une solution de pointage et de gestion des absences de manière autonome pour l'ensemble des agents s'était déjà préparé en 2021 pour que cette solution soit pleinement opérationnelle en 2022, ce qui est chose faite. Chaque collaborateur a désormais la possibilité de se connecter sur son espace personnel afin d'avoir une vue sur ses informations individuelles de pointage. Le paramétrage de la solution se poursuit, dans une logique d'amélioration continue, de manière à faciliter l'appréhension de tous et de répondre aux propositions ou demandes de solution.

La solution logicielle mise en œuvre en 2021 pour la gestion contractuelle et pécuniaire du personnel a continué en 2022 et s'est adaptée pour augmenter son

Tibi intègre la gestion des ressources humaines au cœur de la stratégie de l'entreprise, en tant que moteur de changement.

Améliorer notre efficience

L'Intercommunale poursuit une stratégie qui vise :

- la rationalisation et l'optimisation de nos processus ;
- la poursuite du bien-être et de la sécurité de notre personnel et des usagers de nos différents services ;
- l'amélioration de la qualité du service public rendu au meilleur coût ;
- l'innovation, l'efficience et l'ambition de tendre vers l'excellence.

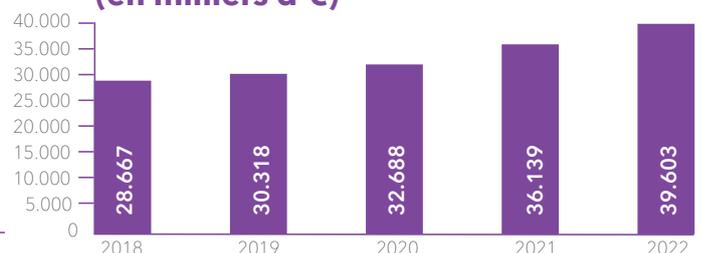
efficacité. Des échanges quotidiens avec les membres de la ligne hiérarchique, le Secrétariat social et nos collaborateurs permettent d'améliorer les procédures en place. Il est à noter qu'une nouvelle équipe a rejoint le Pôle Gestion Contractuelle et Pécuniaire au début de l'année 2022. Cette équipe a été formée et s'est appropriée nos procédures. Ce regard externe et l'envie de comprendre et d'apprendre de cette équipe a permis de mettre en lumière des propositions et améliorations pour la gestion contractuelle et pécuniaire, que ce soit en termes de simplification, de mise à jour de nos pratiques ou encore d'organisation du pôle.

Au niveau de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, un objectif de l'année 2022 prévoyait de lancer un marché public permettant de trouver une solution logicielle intégrant cette gestion prévisionnelle des emplois et compétences, interfaçable avec un des logiciels existants de gestion contractuelle et pécuniaire. Cependant, au cours de l'année 2022, une analyse et une réflexion au niveau du Service des Ressources humaines a permis d'identifier les besoins en termes de logiciel et de simplification administrative, pour se concentrer au mieux sur les Ressources humaines et les projets. Dès lors, cet objectif de 2022 a été revu, pour se concentrer sur l'analyse des besoins. L'acquisition et la mise en œuvre d'un Système Intelligent des Ressources Humaines a donc naturellement été intégrée dans les objectifs du Plan Stratégique 2023 - 2025.

Volume de l'emploi



Evolution des frais de personnel (en milliers d'€)



Nombre moyen de travailleurs au cours de l'année selon le bilan social

5.2 La qualité, la sécurité et l'environnement

La gestion de la qualité

La construction d'une démarche qualité au travers des 10 étapes inspirées du référentiel ISO 9001 permet d'affiner l'efficacité du Service Qualité, Sécurité, Environnement (QSE) via un système d'amélioration continue. Parmi les projets d'amélioration continue, le passage de la gestion intégrale des équipements de protection individuelle (EPI) présents dans le magasin dans un système informatisé permet de rationaliser les coûts et d'affiner l'inventaire.

En parallèle, certaines procédures ont été implémentées afin de clarifier les rôles de chacun dans le cadre des missions transversales du QSE.

L'approche Qualité de Vie au Travail (QVT) s'est poursuivie en 2022, avec une reprise des activités de convivialité, de mobilisation et de sensibilisation à la QVT.

Le troisième groupe de mobilisation, qui a pour mission l'amélioration du fonctionnement de la vie de l'Intercommunale, a été constitué en septembre 2022



La gestion de la sécurité

La diminution annuelle du nombre d'accidents se stabilise par rapport à 2018 et l'attention a été mise sur la pérennisation des grands axes de notre stratégie, initiée en 2020, qui met en évidence l'évolution de la culture sécurité de notre Intercommunale vers l'interdépendance.

Ce résultat encourageant est corroboré par le respect de nos engagements dans la diminution des taux de fréquence (- 14 %) et de gravité (- 47 %) en 2022 par rapport à 2018 et le respect de notre objectif de réalisation de 90 % des plans d'Actions, Annuel et Global, de Prévention, avec l'atteinte d'un taux de réalisation de 91 % en 2022.

Nous avons mis l'accent cette année sur les formations en interne avec un programme ambitieux de formation et de recyclage en secourisme donné par le SIPP à l'attention des agents de Tibi.

Depuis quelques années, une impulsion a été transmise à la ligne hiérarchique afin qu'elle conduise l'analyse des accidents par Arbres Des Causes (ADC). Le nombre d'accidents analysés de cette manière atteint 75 % en 2022. Grâce à cette démarche, on assiste à une évolution dans les moyens de prévention proposés, dont la pertinence est de plus en plus évidente.

et se compose de représentants de chaque service de Tibi. Ce groupe met en place des actions visant la lutte contre les discriminations en tout genre grâce à l'intervention de partenaires experts. En effet, la thématique pour la durée de leur mandat, qui prendra fin en décembre 2024, est le « Bien vivre ensemble ».

Dans une culture d'amélioration continue de la Qualité de Vie au Travail, des actions favorisant des comportements mobilisateurs et prônant l'exemplarité ont été lancées, à travers notamment le démarrage d'une démarche « éco-team ». Cette démarche d'éco-responsabilité a pour objectif d'impliquer et de mobiliser directement le personnel de Tibi dans l'identification des impacts environnementaux, via la pose d'un diagnostic, et dans l'élaboration d'un plan d'actions permettant de changer les comportements pour réduire les impacts qui en résultent (en termes de production de déchets, de consommation énergétique, de mobilité, etc.).

La remontée au Service des incidents via les fiches signalétiques devient la norme. Ceci montre une prise de conscience des rôles de chacun dans la prévention des accidents. Le service interne peut ainsi s'associer à la ligne hiérarchique afin de mettre en place les mesures les plus pertinentes possibles.

De manière spécifique, nous faisons de nouveau le constat que notre personnel de Collecte, des Recyparcs ainsi que de la Propreté Publique devait de plus en plus souvent faire face à des comportements inacceptables de la part de certains citoyens qui font preuve d'agressivité. L'enregistrement systématique des altercations via les fiches « incident » a permis d'objectiver le phénomène et de conduire à des mesures de prévention. En plus de ces dispositions, nous réagissons systématiquement à tout comportement inadapté d'usagers mettant en danger notre personnel.

L'ensemble des intercommunales wallonnes de gestion de déchets se sont par ailleurs rassemblées sous l'égide de la Copidec afin de créer des spots vidéos ayant pour objectif de sensibiliser efficacement le citoyen à la sécurité de leur personnel ! Il est prévu que ces spots vidéos soient diffusés à partir de la mi-2023.

La gestion de l'environnement

À la suite de l'identification des impacts environnementaux prépondérants dans les installations de Tibi, certaines actions ont été entreprises. Cela se traduit par la mise en place de mesures préventives sur la consommation énergétique dans les recyparcs notamment. Des conseils sur les bons gestes ont été affichés dans les bureaux du Pôle Environnemental afin de toujours plus sensibiliser

La protection de nos infrastructures

L'ensemble des 14 recyparcs est désormais équipé de caméras de surveillance parfaitement fonctionnelles, ce qui permet d'assurer la sécurité de nos agents comme celle des usagers.

Un nouveau marché a été attribué avec une société externe de gardiennage en 2022.

5.3 La gestion du charroi

Tibi gère un charroi important et diversifié compte tenu de la multiplicité de ses activités. Cependant, en 2022, une réflexion sur les investissements en charroi a été menée ; en effet, les suites de la crise sanitaire et le déclenchement de la guerre en Ukraine ont mené à une situation économique avec une très forte inflation : le prix d'achat des véhicules et le coût des matières premières ont ainsi augmenté de 30 à 50 % ; le CNG (Gaz Naturel Comprimé) est monté de 0,80 € jusqu'à 4,90 € par kilo, soit un prix d'achat multiplié par six ! C'est pourquoi, dans le cadre du renouvellement de sa flotte de véhicules inférieurs à 3,5 tonnes, Tibi a été amenée à réorienter le choix de ses véhicules du CNG vers des Véhicules Electriques (VE).

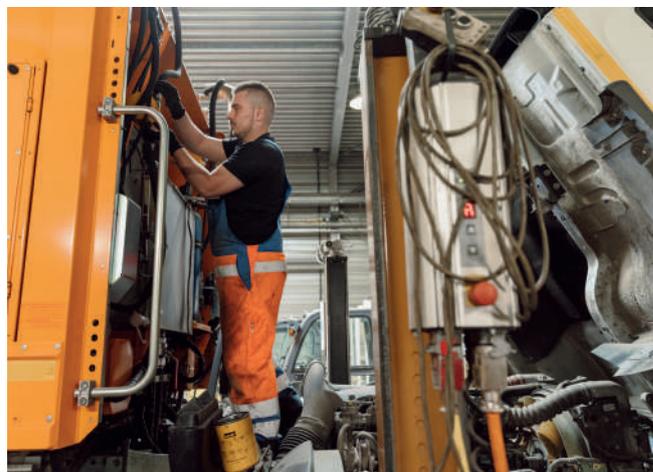


nos agents aux enjeux environnementaux. Un quizz sur le tri des déchets a été mené sur le site de l'Unité de Valorisation Energétique. Ce questionnaire a permis d'identifier les difficultés de compréhension en matière de tri des déchets et de communiquer sur les bonnes pratiques en collaboration avec le Service Prévention.

L'étroite collaboration entre le Service interne de gardiennage et la société externe permet d'assurer une flexibilité et un support répondant à l'ensemble de nos exigences. L'utilisation du Service externe de nuit a mené à 126 interventions et au signalement de 44 personnes à la police en 2022, ce qui a permis de réduire considérablement les préjudices qui étaient historiquement constatés sur nos sites.

L'optimisation de la disponibilité du charroi s'est à nouveau poursuivie en 2022, en veillant à maintenir un nombre suffisant de véhicules disponibles en fonction des immobilisations indispensables et des besoins exprimés pour chaque type de véhicule. En lien avec cette optimisation, l'implémentation d'un outil de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO), permettant un suivi précis, opérationnel et stratégique de la flotte, est dans la phase finale de la rédaction du Cahier des Charges.

Enfin, le Service Charroi a continué sa prospection dans différents ateliers poids-lourds afin de récolter un maximum d'idées et de nouveautés pour alimenter le projet de construction du nouvel atelier.



5.4 La gestion du patrimoine

Les recyparcs

Dans le cadre de la maîtrise absolue des coûts, la réflexion visant l'extension ou la modernisation de certains recyparcs a été mise en veille dans l'attente, dans le cadre du Plan Stratégique 2023-2025, d'une étude de faisabilité et d'opportunité de chaque extension.

Les actions se sont dès lors limitées à une maintenance proactive, toujours guidée par une recherche de réduction des coûts (remplacement progressif des éclairages par des LED, optimisation des périodes d'éclairage, etc.).

Le Pôle environnemental et le Village du recyclage

La voirie d'accès du côté de la Rue du Déversoir

L'ordre de commencer les travaux pour la réalisation de la phase 3 du projet « voiries internes » avait été donné le 30 juin 2021 ; cette phase 3 comprenait notamment l'aménagement de la voirie principale d'accès, la mise en œuvre d'un nouvel éclairage des voiries, le remplacement des ponts peseurs et la création de nouveaux parkings. Ce projet avait également tenu compte des nouvelles exigences quant au réseau séparatif d'égouttage ainsi qu'à la perméabilité des sols et a permis d'intégrer le placement de citernes de

récupération d'eau en vue d'alimenter les balayeuses.

La Réception Provisoire de ces travaux a été octroyée à l'entrepreneur le 15 novembre 2022. Seuls certains travaux ne mettant pas en cause la réception ont été reportés ; il s'agit, entre autres, des plantations, de l'engazonnement des merlons, de la gestion des accès et de la signalisation verticale qui guidera nos visiteurs au travers de notre site.



Les stations de ravitaillement CNG et le Truck Wash

■ Le projet de station interne de ravitaillement CNG a été réévalué en 2022. À des fins de maîtrise budgétaire et compte tenu du gel des investissements relatifs aux véhicules fonctionnant au CNG en raison de l'augmentation significative du prix d'achat de ce carburant, la décision a été prise de mettre ce projet

en attente ; l'utilisation de stations CNG tout public, qui se développent dans les environs a été privilégiée dans un premier temps.

■ Le projet de station de nettoyage des véhicules est intégré à celui du futur atelier charroi qui est à l'étude.

Le nouvel atelier charroi

Un nouvel atelier charroi s'avère nécessaire afin de combler le manque de surface, d'optimiser les flux de véhicules et de réduire la consommation énergétique de l'atelier actuel. Celui-ci devra comprendre une zone

mécanique, une zone soudure, une zone magasin et une zone administrative avec bureaux, sanitaires et vestiaires. Une première esquisse a été réalisée et doit encore faire l'objet d'une optimisation budgétaire.

Les nouvelles loges d'accueil et des gardes

A la suite des réunions menées en 2022 avec notre bureau d'architecture, un avant-projet a été élaboré ; il doit cependant encore être affiné afin de tenir compte

du développement, prévu dans notre Plan Stratégique 2023-2025, des nouveaux secteurs 3 et 4 qui induiront, le cas échéant, des besoins d'extension.

L'amélioration de l'efficacité énergétique

Tibi va se faire accompagner par Igretec dans la perspective de se voir proposer des solutions performantes et financièrement acceptables en vue d'améliorer l'efficacité énergétique de ses infrastructures. Notamment, les châssis du bâtiment

du pôle environnemental seront progressivement remplacés par des châssis aux performances énergétiques nettement supérieures. Ce travail débutera en 2023, sur base des travaux préparatoires menés en 2022.

La réduction de l'impact carbone

Afin de réduire son impact carbone, l'Intercommunale investit de plus en plus dans des véhicules hybrides ou électriques. Ceux-ci nécessitent l'installation de bornes de recharge. En 2022, trois bornes rapides permettant la recharge en moins de 2 heures de voitures plug-in hybrides ont été installées et une armoire électrique en vue de permettre le rechargement de nuit de dix véhicules 100 % électriques a été commandée. Ces

véhicules 100 % électriques seront mis à la disposition de notre personnel de terrain, principalement les brigadiers, devant circuler sur l'ensemble du territoire.

Une première réflexion quant à l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les parkings récemment rénovés a également eu lieu en 2022 ; elle fera l'objet d'une étude approfondie en 2023.

Dans le cadre du Village du recyclage

■ Le projet de réalisation d'un nouveau bâtiment pour la Ressourcerie du Val de Sambre s'est poursuivi en 2022. Le permis unique a été octroyé en septembre 2022. Vu l'incertitude liée à la conjoncture actuelle, l'attribution du marché de travaux a cependant été reportée par décision du Conseil d'administration de LRVS dans l'attente de la décision du FEDER quant à la subsidiation d'une partie des travaux.

■ Notre partenaire, la société Filao active dans la transformation de bouteilles en PET usagées en granulés qui serviront à fabriquer de nouvelles bouteilles, s'est installé au cœur du village du recyclage. Le bâtiment a été construit et les équipements électromécaniques ont été placés ; cela a permis la réalisation des tests à froid dans la perspective d'un démarrage.



5.5 La gestion des achats et des assurances

L'année 2022 a permis le lancement d'un total de cinquante marchés publics, hors marchés dits de faible montant. Les plus importantes attributions de marchés publics ont notamment concerné le nettoyage périodique et quotidien des bureaux et locaux ainsi que le nettoyage périodique des vitres et châssis sur divers sites, la désignation d'une entreprise de gardiennage en vue de prestations fixes et mobiles, incluant la gestion de centrales d'alarme, sur différents sites décentralisés, la livraison de pièces et prestations pour les véhicules lourds, l'émission, la distribution et la gestion de titres-sacs pour les Communes associées à Tibi, la gestion de deux flux de déchets collectés sélectivement par Tibi, à savoir les déchets encombrants et les déchets de bois ou encore la valorisation des déchets encombrants dits de plafonnages.

Afin de couvrir les besoins de nos partenaires que sont Valtris et La Ressourcerie du Val de Sambre, le Service « Achats et Assurances » a également lancé, parmi les marchés précités, dix-sept centrales d'achats (portant, notamment, sur le leasing opérationnel de véhicules, la désignation d'un pool de prestataires en formation CAP pour les conducteurs professionnels affectés au transport de marchandises, la désignation de plusieurs assureurs pour Tibi et ses adhérents,

selon la couverture concernée). De plus, afin de pouvoir répondre rapidement aux divers besoins des Services, Tibi a aussi adhéré à Cinquante-et-une centrales d'achats « externes » mises en place par la SPAQuE, la SPGE, le BEP, la Province du Hainaut et les Départements des Technologies de l'Information et de la Communication et de la Gestion Mobilière du Service Public Wallonie (SPW) qui concernaient, par exemple, la gestion des terres excavées, le courtage en assurances, la livraison de matériels informatiques, de fournitures d'EPI et de mobiliers de bureau ou encore de gasoil de chauffage et de diesel routier.

Les assurances de personnes et de type « dommages matériels » ont été remises en concurrence fin 2022 et sont en cours d'attribution pour disposer de nouvelles conditions à partir du 1er janvier 2024. L'attribution est prévue en 2023.

Enfin, dans le cadre du Plan Stratégique 2023 - 2025, l'Assemblée générale du 21/12/2022 a approuvé la création du Secteur 4 et, plus spécifiquement, la création d'une Centrale d'achats « Tibi » ayant à terme pour vocation de permettre à des pouvoirs adjudicateurs wallons d'y adhérer et ainsi de bénéficier des conditions et des prix de certains marchés publics lancés par Tibi sous couvert du mécanisme de centrale d'achats.

5.6 La gestion informatique

En 2022, une formation avancée a été mise en place sur l'utilisation de l'application Mytibi basée sur le portail collaboratif SharePoint. Cette dernière a été conçue afin d'aider les utilisateurs à acquérir les compétences nécessaires pour assurer le partage de fichiers et autres informations de manière ciblée et sécurisée en utilisant la gestion des droits d'accès. La formation a également apporté aux utilisateurs de nombreuses informations sur les bonnes pratiques et les étapes à suivre pour une utilisation optimale de l'application.

Tibi est particulièrement consciente de l'importance de la connectique redondante : dans le domaine des réseaux, dédoubler les connexions est une méthode qui permet d'améliorer la sécurité et la fiabilité ; c'est pourquoi elle a entrepris d'interconnecter ses bâtiments sur le site du Pôle environnemental de Couillet dans le courant 2022.

Tibi comptant de nombreux employés répartis dans plusieurs bâtiments, il est primordial d'assurer la pérennité de leurs accès au réseau et par conséquent, de mettre en place un maillage réseau sur trois niveaux de connexions, mis en place en phases successives :

- Connexion indépendante à internet (réalisée en 2022) ;
- Connexion inter-bâtiments par fibre optique (réalisée en 2022) ;
- Backup inter-bâtiments par liaison hertzienne (à finaliser).

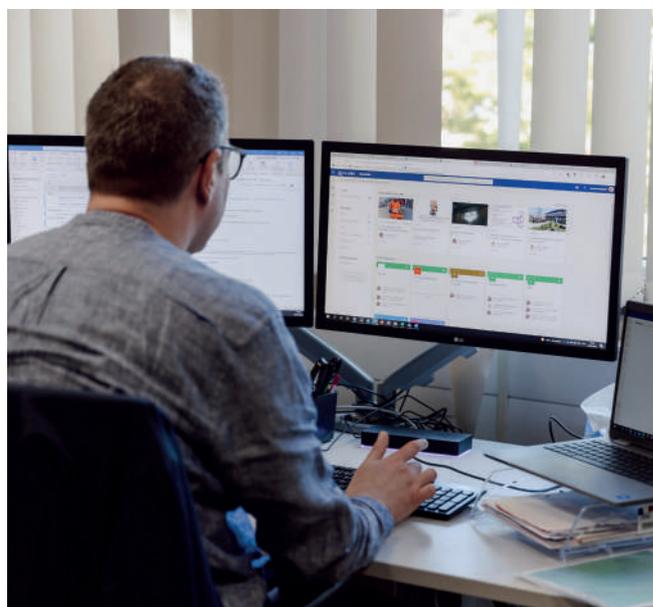
Le choix de la fibre optique se base sur les caractéristiques suivantes : elle offre une bande passante importante, une meilleure sécurité des données, une grande stabilité (du fait de son immunité aux interférences et aux brouillages électro-magnétiques qui peuvent affecter d'autres technologies de transmission). De plus, son impact environnemental est favorable en raison de sa consommation énergétique très faible et de sa durée de vie importante, n'étant pas soumise à la corrosion, ni à l'usure.

La transition vers Office 365, entraînant la migration d'une partie très importante des données dans le cloud, permet un accès géographiquement plus libre. Il n'est en effet pas systématiquement nécessaire de se connecter aux serveurs internes de Tibi pour accéder à nos dossiers. Afin d'exploiter au mieux cet avantage, de nouveaux postes de travail ont été déployés ; les postes fixes des fonctions clés, tant au niveau de l'encadrement que des services opérationnels, ont été remplacés par des ordinateurs portables. Cette itinérance permet à de nombreux agents d'assurer

leur mission quel que soit l'endroit où ils se trouvent, avec pour seule condition de disposer d'un accès à Internet. De plus, quelques ordinateurs portables ont été dédiés à la gestion de problèmes matériels sur les postes fixes ; ils permettent aux agents impactés de continuer leur mission durant le temps de résolution des problèmes affectant leurs postes fixes. La configuration de ces ordinateurs portables a été effectuée en suivant les bonnes pratiques de sécurité (données cryptées, accès sécurisé par double authentification, etc.) qui garantissent la non-divulgence involontaire de données, en cas de perte ou de vol.

Dans la continuité du déploiement des ordinateurs portables et pour pallier les manquements du matériel vieillissant, Tibi a déployé en 2022 un nouveau réseau Wi-Fi comprenant une trentaine de nouvelles bornes ainsi qu'une gestion centralisée d'accès ; ce réseau donne aux employés de Tibi une connexion fiable et à large bande, à des vitesses plus rapides que les réseaux cellulaires. Ce nouveau système permet également d'offrir ce service aux nombreux visiteurs externes accueillis dans nos salles de réunions. Une deuxième phase de configuration, permettant une itinérance inter-bâtiments avec des contrôles de sécurité renforcés, est prévue par la suite.

Enfin, dans une démarche d'amélioration continue, le Service Informatique de Tibi a débuté en 2022 une analyse approfondie visant la rationalisation des coûts informatiques et de télécommunication, en agissant sur les flux de travail et la réduction du gaspillage par la rationalisation des ressources. La première phase a concerné la téléphonie mobile ; cette dernière reprend notamment les numéros des collaborateurs, la géolocalisation des véhicules, l'internet des objets (remontée d'information de conteneurs), etc. Cette action a déjà permis la réduction de plus de 30 % du montant des factures de télécommunication en 2022, et, indirectement, d'optimiser les services en place.



5.7 La gestion des instances

Le Service « Support aux Instances, à la Direction et Expertise Juridique » (SIDEJ) a poursuivi son évolution par suite du rattachement du pôle Expertise Juridique. Ce pôle a pour mission d'apporter ses compétences de manière transversale sur différentes matières juridiques tant au niveau de la Direction qu'au niveau d'autres Services et Unités de l'Intercommunale.

En 2022, le Service a administré l'ensemble des instances de l'Intercommunale : le Conseil d'administration, le Bureau exécutif, le Comité d'audit, le Comité de rémunération, le Comité de Concertation/Négociation syndicale et le Comité pour la Prévention et la Protection au Travail, ce qui correspond à un total de 48 réunions. Le Service a également repris sous sa responsabilité la gestion du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de Valtris pour un total de 7 réunions supplémentaires.

L'ensemble des instances officielles de l'Intercommunale est géré via l'outil iA.Délib Cloud, à savoir, le Conseil d'administration, le Bureau exécutif, le Comité d'audit et le Comité de rémunération. La gestion du Conseil d'administration de Valtris via cet outil sera implémentée courant 2023.

Le Service a par ailleurs mis en place une série d'outils (tableaux de bord...) permettant de rassembler diverses informations liées aux différentes missions réalisées quotidiennement.

La volonté de l'Intercommunale d'améliorer l'activité de numérisation des courriers entrants et sortants a continué son cheminement afin que ceux-ci soient accessibles et exploitables en ligne par les différents destinataires. En collaboration avec le Service Informatique, le constat a été établi que de nombreuses solutions existent sur le marché mais qu'il y a lieu de déterminer celle qui serait la plus adaptée à notre Intercommunale et qui permettrait de gagner

en temps et en efficacité. En 2022, ce sont plus de 4.000 courriers entrants et sortants qui ont été gérés par le SIDEJ. Le nombre de plis affranchis correspond à plus de 20.000 envois.

L'objectif relatif à la mise en place d'un archivage électronique des documents a pu avancer grâce à la migration de l'ensemble des Services de Tibi vers Office 365 qui est actuellement utilisé en tant que solution intermédiaire. Le Service a alimenté au fur et à mesure ses dossiers relatifs aux instances de manière électronique afin de disposer d'une base permettant de réaliser des recherches de manière plus rapide et efficace. La numérisation de plus anciens documents se poursuit également.

La gestion de la base de données des contacts de l'Intercommunale fait partie d'une réflexion plus globale au sein de l'Intercommunale. Des recherches sur des logiciels existants ont été réalisées. L'objectif est de pouvoir disposer d'une base de données centralisée reprenant des informations correctes dont la mise à jour serait réalisée de façon continue par les Services en lien direct avec ces différents contacts. La base de données des contacts actuelle a toutefois été remaniée afin de permettre une plus grande flexibilité sans pour autant faire appel à une technologie plus avancée.

La gestion des petites fournitures de bureau de type « économat » est réalisée en interne en utilisant les outils à disposition afin d'éviter de devoir faire appel à un logiciel « clé-en-main ». Un inventaire complet du stock de ces petites fournitures de bureau a été réalisé et est mis à jour de manière régulière afin d'assurer une gestion optimale du stock et des commandes. En 2022, le service a réalisé 84 commandes à destination des fournisseurs afin de répondre aux 318 demandes de fournitures internes des différents Services et Unités.

6. ANNEXES

Flux	Quantité	Destination
COLLECTE DE DECHETS MENAGERS :	82 293	
COLLECTE DM 2022	82 293	vers UVE TIBI
RETOUR STOCK INTERMEDIAIRE	732	vers UVE TIBI
APPORTS DIRECTS A L'UVE DU PORT DE LA PRAYE :	27 396	Valorisation énergétique
SOUS-TOTAL ENTREES A L'UVE DU PORT DE LA PRAYE :	110 422	
SOUS-TOTAL DECHETS VALORISES A L'UVE	110 422	Valorisation énergétique
SOUS-TOTAL SORTIES UVE VERS VALORISATION EXTERNE	0,000	
COLLECTES SELECTIVES :	35 606	
PAPIER/CARTON	13 634	Recyclage
VERRE	8 985	Recyclage
PMC	8 769	Recyclage
Déchets organiques	4 219	Biométhanisation
TONNAGES PROVENANT DES RECYPARCS :	84 530	
INERTES	36 091	Recyclage
ENCOMBRANTS	12 830	Recyclage/Valorisation
BOIS	12 225	Valorisation
PLASTIQUES DURS	815	Recyclage
DECHETS VERTS	11 810	Compostage
PAPIER/CARTON	2 769	Recyclage
DEEE	1 779	Recyclage
Métaux	1 742	Recyclage
Asbeste-ciment	1 117	CET
Verre	936	Recyclage
Divers **	889	Traitements spécifiques
Textiles	600	Réutilisation
Verre plat	592	Recyclage
Autres déchets ***	278	Recyclage
EPS	59	Recyclage
GESTION DES DECHETS COMMUNAUX :	18 596	
Vers Extérieurs	16 391	
Vers Transit de Couillet	2 205	
TOTAL	249 154	tonnes

Liège : 1,989 tonnes - Fonds de bougies : 1,060 tonnes

DIVERS * : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.

AUTRES DECHETS ** : Pneus, bâches agricoles.

Commune	Population	Collecte DM par Tibi :						Appports directs à l'unité de traitement du Port de la Praye (hors collecte DM Tibi, y compris retour DM) (en tonnes)
		Tonnage résiduel sacs, cont. à puce et groupes des ménages (kg/an/hab.)	Tonnage sacs et cont. à puce des bâtiments publics (kg/an/hab.)	Tonnage total sacs, cont. à puce et groupes des ménages et des bâtiments publics (kg/an/hab.)	Tonnage conteneurs publics (kg/an/hab.)	Tonnage total sacs, cont. à puce et groupes (ménages et bâtiments publics) et conteneurs publics (kg/an/hab.)	Tonnage conteneurs professionnels (kg/an/hab.)	
Aiseau-Preles	10 900	110	0,8	111	2	113	15	27.396 tonnes
Anderlues	12 498	105	1,1	107	7	114	15	
Chapelle-lez-Herlaimont	14 672	186	1,8	187	7	194	6	
Charleroi	202 421	191	1,1	192	14	206	29	
Châtelet	35 527	186	1,1	187	13	200	16	
Courcelles	31 148	111	1,4	113	13	126	16	
Farciennes	11 233	101	0,8	102	4	105	18	
Fleurus	22 923	164	0,6	165	22	187	19	
Fontaine-l'Évêque	17 999	185	0,1	185	8	193	18	
Gerpennes	12 771	73	3,1	76	1	78	33	
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13 725	79	1,1	80	4	84	19	
Les Bons Villers	9 510	76	2,7	79	7	85	14	
Montigny-le-Tilleul	10 125	89	1,0	90	1	91	23	
Pont-à-Celles	17 449	92	1,4	93	2	95	10	
Moyenne (kg/an/hab.)	422 901	159	1,2	160	11	172	23	
Tonnage global (en Tonnes)		67 364	495	67 859	4 774	72 633	9 660	27 396

ANNEXE 3**Évolution du tonnage de déchets résiduels (sacs, conteneurs à puce et groupés) des ménages (en kg par an par habitant) de 2018 à 2022**

Commune	2018	2019	2020	2021	2022
Aiseau-Presles	103	105	111	116	110
Anderlues	97	101	110	118	105
Chapelle-lez-Herlaimont	186	185	194	194	186
Charleroi	197	190	202	205	191
Châtelet	191	189	205	203	186
Courcelles	112	115	126	126	111
Farciennes	196	192	88	107	101
Fleurus	177	173	181	185	164
Fontaine-l'Evêque	185	181	198	194	185
Gerpennes	74	72	82	83	73
Ham-sur-Heure/Nalines	77	79	88	89	79
Les Bons Villers	82	82	89	88	76
Montigny-le-Tilleul	75	81	100	100	89
Pont-à-Celles	94	95	101	102	92
Moyenne	165	162	171	173	159

ANNEXE 4**Collecte sélective du verre en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus, sur la zone Tibi de 2018 à 2022**

Commune	2018		2019		2020		2021		2022	
	Tonnes	kg/an/hab.								
Aiseau-Presles	226	21	235	22	264	25	278	26	251	23
Anderlues	210	17	208	17	246	20	273	22	249	20
Chapelle-lez-Herlaimont	244	16	252	17	302	20	304	21	291	20
Charleroi	3 706	18	3 731	18	4 049	20	4 075	20	3 909	19
Châtelet	621	17	620	17	704	20	703	20	682	19
Courcelles	677	22	688	22	769	25	780	25	745	24
Farciennes	154	14	161	14	206	18	212	19	190	17
Fleurus	445	20	446	19	525	23	519	23	460	20
Fontaine-l'Evêque	320	18	329	18	386	22	380	21	369	21
Gerpennes	298	24	330	26	404	32	389	31	376	29
Ham-sur-Heure/Nalines	384	28	376	28	449	33	445	33	423	31
Les Bons Villers	207	22	204	22	248	26	267	28	255	27
Montigny-le-Tilleul	271	27	278	28	312	31	328	32	310	31
Pont-à-Celles	414	24	420	24	475	28	478	28	473	27
Total	8 177	19	8 278	20	9 339	22	9 432	22	8 985	21

ANNEXE 5

Données relatives à la collecte du verre en 2022

Commune	Population 2022	Collecte en porte-à-porte		Collecte en conteneurs enterrés et bulles aériennes		Collecte en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus		Recyparcs		Total	
		T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10 900	251	23	0	0	251	23	24	2	275	25
Anderlues	12 498	249	20	0	0	249	20	28	2	277	22
Chapelle-lez-Herlaimont	14 672	291	20	0	0	291	20	32	2	323	22
Charleroi	202 421	3 792	19	117	0,6	3 909	19	448	2	4 357	22
Châtelet	35 527	0	0	682	19	682	19	79	2	761	21
Courcelles	31 148	745	24	0	0	745	24	69	2	814	26
Farciennes	11 233	190	17	0	0	190	17	25	2	215	19
Fleurus	22 923	0	0	460	20	460	20	51	2	511	22
Fontaine-l'Évêque	17 999	369	21	0	0	369	21	40	2	409	23
Gerpennes	12 771	376	29	0	0	376	29	28	2	404	32
Ham-sur-Heure/Nalines	13 725	423	31	0	0	423	31	30	2	454	33
Les Bons Villers	9 510	255	27	0	0	255	27	21	2	276	29
Montigny-le-Tilleul	10 125	310	31	0	0	310	31	22	2	333	33
Pont-à-Celles	17 449	473	27	0	0	473	27	39	2	511	29
Global	422 901	7 725	18	1 260	3	8 985	21	936	2	9 921	23

ANNEXE 6

Collecte sélective du papier/carton en porte-à-porte sur la zone Tibi de 2018 à 2022

Commune	2018		2019		2020		2021		2022	
	Tonnes	kg/an/hab.								
Aiseau-Presles	349	32	341	32	393	37	396	37	355	33
Anderlues	359	29	325	26	363	29	404	33	382	31
Chapelle-lez-Herlaimont	399	27	393	27	435	29	447	30	409	28
Charleroi	7 173	36	6 979	35	7 111	35	7 404	37	6 704	33
Châtelet	1 022	28	984	27	1 061	30	1 102	31	946	27
Courcelles	1 057	34	1 044	33	1 098	35	1 133	36	1 047	34
Farciennes	278	25	290	26	330	29	348	31	314	28
Fleurus	771	34	765	33	810	35	823	36	723	32
Fontaine-l'Évêque	511	29	474	27	515	29	515	29	492	27
Gerpennes	417	33	450	35	520	41	529	42	462	36
Ham-sur-Heure/Nalines	520	38	506	37	537	39	520	38	493	36
Les Bons Villers	310	33	298	32	326	34	357	38	325	34
Montigny-le-Tilleul	425	42	428	42	433	43	453	45	382	38
Pont-à-Celles	653	38	610	35	627	36	628	36	600	34
Global	14 244	34	13 887	33	14 561	34	15 059	36	13 634	32

ANNEXE 7

Données relatives à la collecte du papier/carton sur la zone Tibi en 2022

Commune	Population 2022	Collecte en porte-à-porte		Recyparcs		Total	
		T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10 900	355	33	71	7	426	39
Anderlues	12 498	382	31	82	7	464	37
Chapelle-lez-Herlaimont	14 672	409	28	96	7	505	34
Charleroi	202 421	6 704	33	1 325	7	8 029	40
Châtelet	35 527	946	27	233	7	1 179	33
Courcelles	31 148	1 047	34	204	7	1 251	40
Farciennes	11 233	314	28	74	7	387	34
Fleurus	22 923	723	32	150	7	873	38
Fontaine-l'Évêque	17 999	492	27	118	7	610	34
Gerpennes	12 771	462	36	84	7	545	43
Ham-sur-Heure/Nalines	13 725	493	36	90	7	583	42
Les Bons Villers	9 510	325	34	62	7	388	41
Montigny-le-Tilleul	10 125	382	38	66	7	448	44
Pont-à-Celles	17 449	600	34	114	7	714	41
Global	422 901	13 634	32	2 769	7	16 402	39

ANNEXE 8

Données relatives à la collecte du PMC en porte-à-porte, conteneurs enterrés compris, sur la zone Tibi de 2018 à 2022

Commune	2018		2019		2020		2021		2022	
	Tonnes	kg/an/hab.								
Aiseau-Presles	173	16	164	15	214	20	246	23	258	24
Anderlues	164	13	172	14	194	16	228	18	282	23
Chapelle-lez-Herlaimont	208	14	190	13	223	15	260	18	307	21
Charleroi	2 955	15	2 985	15	3 170	16	3 575	18	3 932	19
Châtelet	492	14	538	15	595	17	664	19	742	21
Courcelles	484	15	497	16	540	17	599	19	710	23
Farciennes	147	13	156	14	235	21	283	25	279	25
Fleurus	360	16	335	15	374	16	432	19	525	23
Fontaine-l'Évêque	224	13	226	13	251	14	311	17	359	20
Gerpennes	157	12	162	13	179	14	233	18	273	21
Ham-sur-Heure/Nalines	179	13	182	13	203	15	250	18	306	22
Les Bons Villers	117	12	115	12	135	14	163	17	205	22
Montigny-le-Tilleul	135	13	128	13	148	15	176	17	210	21
Pont-à-Celles	258	15	240	14	265	15	324	19	381	22
Global	6 054	14	6 089	14	6 728	16	7 742	18	8 769	21

ANNEXE 9

Données relatives à la collecte du PMC sur la zone Tibi en 2022

Commune	Population	Collecte en porte-à-porte		Collecte en conteneurs enterrés		Total collecte en porte-à-porte, conteneurs enterrés compris	
	2022	T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10 900	258	24	0	0	258	24
Anderlues	12 498	282	23	0	0	282	23
Chapelle-lez-Herlaimont	14 672	307	21	0	0	307	21
Charleroi	202 421	3 927	19	5	0,02	3 932	19
Châtelet	35 527	742	21	0	0	742	21
Courcelles	31 148	710	23	0	0	710	23
Farciennes	11 233	279	25	0	0	279	25
Fleurus	22 923	525	23	0	0	525	23
Fontaine-l'Évêque	17 999	359	20	0	0	359	20
Gerpennes	12 771	273	21	0	0	273	21
Ham-sur-Heure/Nalines	13 725	306	22	0	0	306	22
Les Bons Villers	9 510	205	22	0	0	205	22
Montigny-le-Tilleul	10 125	210	21	0	0	210	21
Pont-à-Celles	17 449	381	22	0	0	381	22
Global	422 901	8 764	21	5	0,01	8 769	21

ANNEXE 10

Données relatives à la collecte des déchets organiques en porte-à-porte sur la zone Tibi de 2018 à 2022

Commune	2018		2019		2020		2021		2022	
	Tonnes	kg/an/hab.								
Aiseau-Presles	335	31	328	31	381	36	374	35	330	30
Anderlues	353	29	357	29	393	32	393	32	359	29
Chapelle-lez-Herlaimont	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charleroi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Châtelet	0	0	0	0	0	0	0	0	123	3
Courcelles	1 004	32	971	31	1 073	34	1 025	33	952	31
Farciennes	0	0	0	0	405	36	415	37	385	34
Fleurus	0	0	0	0	0	0	0	0	104	5
Fontaine-l'Évêque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gerpennes	414	33	415	33	448	35	440	35	411	32
Ham-sur-Heure/Nalines	352	26	348	26	395	29	372	27	368	27
Les Bons Villers	313	33	306	32	346	37	316	33	300	32
Montigny-le-Tilleul	333	33	339	34	394	39	380	37	350	35
Pont-à-Celles	543	31	546	31	587	34	579	33	538	31
Global	3 647	9	3 610	9	4 422	10	4 293	10	4 219	10

ANNEXE 11

Données globales sur l'ensemble des recyparcs (quantités en tonnes)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total depuis l'ouverture (1994)
Fréquentation	742 980	690 987	752 599	723 062	748 289	744 590	782 569	809 460	710 605	780 358	714 821	22 281 458
Tous déchets confondus	95 594	90 094	97 080	93 110	92 003	89 551	90 312	92 615	91 693	99 790	84 530	2 357 827
Inertes	41 507	38 817	41 847	39 996	37 582	37 213	37 412	36 947	38 537	41 360	36 091	1 017 679
Encombrants	12 562	12 316	12 806	13 136	13 246	13 738	14 077	14 752	14 906	15 692	12 830	409 874
Bois	10 441	9 919	10 955	11 401	11 730	11 952	12 221	13 001	13 643	14 640	12 225	175 635
Déchets verts	16 505	15 570	18 008	15 654	16 442	14 033	13 957	14 517	12 079	15 287	11 810	397 887
Papier/Carton	4 649	4 339	4 189	4 014	3 911	3 755	3 710	3 794	3 159	3 248	2 769	126 234
Métaux	1 995	1 834	1 887	1 861	2 030	1 762	1 656	1 776	1 941	1 959	1 742	60 201
DEEE	1 534	1 441	1 464	1 524	1 530	1 485	1 472	1 608	1 689	1 830	1 779	30 470
Verre	1 744	1 661	1 609	1 523	1 516	1 423	1 389	1 453	1 140	1 087	936	53 566
Plastiques durs	0	0	0	0	36	161	293	403	496	677	815	2 880
Divers *	891	834	838	840	864	855	856	896	973	973	889	19 953
Textiles	553	521	559	576	576	576	577	621	559	628	600	8 514
Autres déchets**	619	636	629	232	250	221	247	275	299	313	278	7 614
Asbeste-ciment	1 367	1 012	1 044	1 115	1 067	1 043	1 058	1 086	926	1 214	1 117	19 142
Verre plat	331	340	397	405	415	544	534	577	547	617	592	6 064
EPS	54	49	46	40	42	47	60	64	67	71	59	899
Cartons à boissons						(1996 à 2004)						920
Plastiques						(1994 à 2004)						5 871
Pots de repiquage	33	36	38	34	40	34			(2008 à 2017)			319
Films plastiques	146	163	183	189	169	175			(2008 à 2017)			1 412
PMC	665	604	583	570	557	535	541	521	397	(2005 à 2020)		11 586
P+	0	0	0	0	0	0	251	324	336	195	(2018 à 2021)	1 107
Liège	0,860	1,260	1,320	1,988	1,820	1,560	1,547	1,443	2,275	1,989	2,119	45
Bougies	0,480	0,395	0,540	1,200	0,940	1,220	1,200	0,960	1,700	1,060	1,780	12

Divers* : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.
Autres déchets** : pneus, bâches agricoles, incinérables.

ANNEXE 12
Quantités de déchets collectés par an et par habitant sur l'ensemble des recyparcs (depuis 2012)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fréquentation	177	164	179	171	177	177	185	192	168	185	169
Tous déchets confondus	227	214	230	221	218	212	214	219	217	237	200
Inertes	99	92	99	95	89	88	89	87	91	98	85
Encombrants	30	29	30	31	31	33	33	35	35	37	30
Bois	25	24	26	27	28	28	29	31	32	35	29
Déchets verts	39	37	43	37	39	33	33	34	29	36	28
Papier/Carton	11	10	10	10	9	9	9	9	7	8	7
Métaux	5	4	4	4	5	4	4	4	5	5	4
DEEE	4	3	3	4	4	4	3	4	4	4	4
Verre	4	4	4	4	4	3	3	3	3	3	2
Plastiques durs	0	0	0	0	0,1	0,4	0,7	1,0	1,2	1,6	1,9
Divers *	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1	2,3	2,3	2,1
Textiles	1,3	1,2	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,5	1,3	1,5	1,4
Autres déchets**	1,5	1,5	1,5	0,5	0,6	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7
Asbeste-ciment	3,2	2,4	2,5	2,6	2,5	2,5	2,5	2,6	2,2	2,9	2,6
Verre plat	0,79	0,81	0,94	1,0	1,0	1,3	1,3	1,4	1,3	1,5	1,4
EPS	0,13	0,12	0,11	0,09	0,10	0,11	0,14	0,15	0,16	0,17	0,14
Cartons à boissons											
Plastiques											
Pots de repiquage	0,08	0,08	0,09	0,08	0,09	0,08			(2008 à 2017)		
Films plastiques	0,35	0,39	0,43	0,45	0,40	0,42			(2008 à 2017)		
PMC	1,6	1,4	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,2	0,9		(2005 à 2020)
P+	0	0	0	0	0	0	0,60	0,77	0,79	0,46	(2018 à 2021)
Liège	0,002	0,003	0,003	0,005	0,004	0,004	0,004	0,003	0,005	0,005	0,005
Bougies	0,001	0,001	0,001	0,003	0,002	0,003	0,003	0,002	0,004	0,003	0,004

Divers* : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.
Autres déchets** : pneus, bâches agricoles, incinérables.



Rapport d'activités

Exercice 2022

**Le rapport est
téléchargeable**

www.tibi.be



Tibi

Entreprise publique de gestion intégrée des déchets

Rue du Déversoir 1 - BE 6010 Charleroi (Couillet)

Tél. : +32 (0)71 44 00 40 - Fax : +32 (0)71 36 04 84

TVA : BE 201 543 234

www.tibi.be - info@tibi.be - 0800 94 234